Sictom
DE LA REGION DE MORESTEL

Année 2013

RAPPORT ANNUEL

Sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

SOMMAIRE

INTRODUCTION 3

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE 4

LA REDUCTION DES DECHETS 7

LA COLLECTE SÉLECTIVE 11

LES DÉCHÈTERIES 17

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES 26

BILAN FINANCIER 29

SYNTHESE 33

CONCLUSION 35

ANNEXES 36

Tableau des résultats de la collecte sélective - Année 2013 36

Tableau des résultats par matériau et par déchèterie – Année 2013 37

Bilan financier - Année 2013 38

INTRODUCTION

Près d'un an après l'incendie du siège administratif du SICTOM, les bungalows d'hébergement du service administratif ont laissé place à un nouveau bâtiment neuf, identique au précédent, mais équipé cette fois-ci d'un système de sécurisation des données informatiques et d'une alarme anti-intrusion.

Aussi, 2013 a permis à l'équipe du SICTOM de travailler à nouveau dans de bonnes conditions. Des actions ont pu être développées, des projets ont pu voir le jour. En voici un aperçu qui sera détaillé au fil des pages de ce rapport.

L'étude du passage à la tarification incitative s'est accompagnée à la fois d'une recrudescence des ventes de bacs normalisés durant l'année et à la fois de la mise à disposition d'un agent chargé de la suppression des bacs collectifs et de l'optimisation des tournées de collecte. Une véritable équipe d'agents a ainsi permis de mener à bien ce service auprès de l'usager : accueil, montage des bacs, renseignements, consignes de tri et de réduction des déchets, déplacements pour solutionner des problèmes de collecte, ...

La quatrième année du programme local de prévention des déchets a affiché de bons résultats en termes de diminution des poubelles. L'objectif de réduction du tonnage des déchets dicté par le Grenelle de l'Environnement a été, pour la deuxième année, atteint. Les gestes de réduction des déchets - compostage, broyage, impression recto/verso, utilisation de vaisselle lavable et réutilisable, don de vêtement, de livres, ...- sont de plus en plus adoptés par les citoyens.

De nouveaux points de tri ont été installés et les déchèteries ont subi des travaux de mise en conformité pour permettre un accueil sécurisé des usagers.

Enfin, le SICTOM a accueilli en novembre une nouvelle commune : St Ondras. Puis le territoire s'est encore étendu au 31 décembre 2013, avec l'adhésion de la Communauté de communes de Virieu-Vallée de la Bourbre, en prévision de sa fusion avec la Chaîne des Tisserands. Il compte désormais 49 communes.

Fort de ce constat, l'équipe du SICTOM vous présente son rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, pour l'année 2013.

Le présent document a pour objet d'informer élus et citoyens sur la qualité et le prix d'élimination des déchets, conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et de son décret d'application N°2000-404 du 11 mai 2000. C'est aussi un outil technique important car il présente le diagnostic de la gestion des déchets pour l'année 2013 et sert de base à une analyse de l'existant. De cette analyse et des résultats chiffrés découleront des pistes d'amélioration du dispositif de gestion des déchets sur le territoire du SICTOM de la Région de Morestel.

Pour toutes précisions ou informations supplémentaires, l'équipe du SICTOM reste à votre disposition, dans les bureaux à côté de la déchèterie de Passins, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, par téléphone au 04.74.80.10.14 ou par mail : contact@sictom-morestel.com.

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

➔ **Un Territoire semi-rural comptant 43 communes et 77 803 habitants**

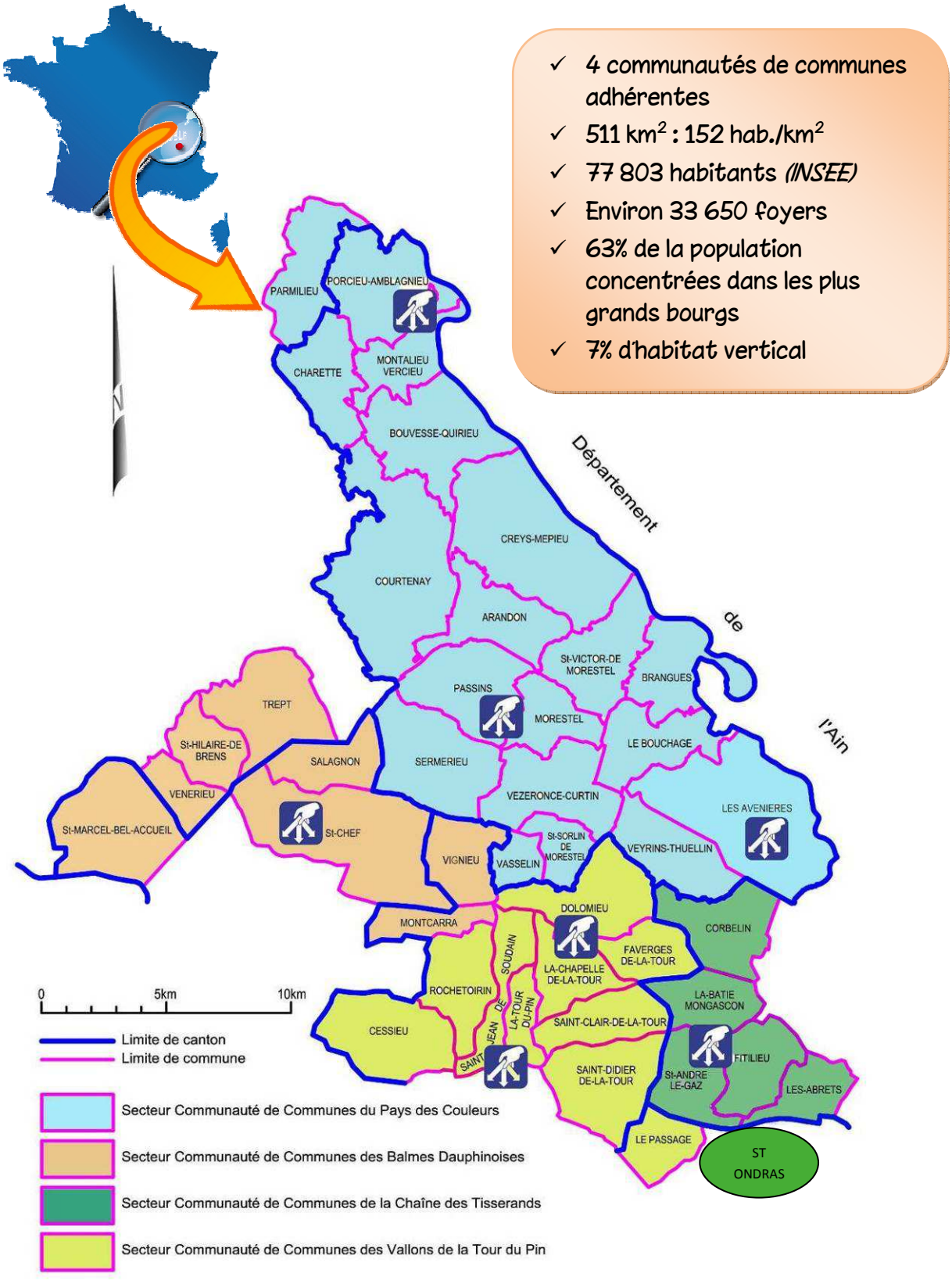

- ✓ 4 communautés de communes adhérentes
- ✓ 511 km² : 152 hab./km²
- ✓ 77 803 habitants *(INSEE)*
- ✓ Environ 33 650 foyers
- ✓ 63% de la population concentrées dans les plus grands bourgs
- ✓ 7% d'habitat vertical

➔ 4 compétences principales

- ✓ La collecte des ordures ménagères
- ✓ La collecte sélective
- ✓ La gestion des déchèteries
- ✓ La réduction des déchets

Le SICTOM a pour compétences la collecte et le traitement des déchets ménagers. Depuis sa création, en 1975, il gère en régie la collecte des ordures ménagères et délègue leur traitement, depuis 1985, au SITOM Nord-Isère, qui gère l'unité d'incinération de Bourgoin-Jallieu.

Depuis 1995, un réseau de huit déchèteries est venu compléter le service public.

La collecte sélective a été instaurée en juillet 1998. Des points d'apport volontaire recueillant sélectivement le verre, les papiers et les emballages ont été installés sur les communes. Sur le secteur des Vallons de La Tour, la collecte sélective est organisée en porte à porte en multimatériaux (emballages et papiers mélangés) et en apport volontaire pour le verre.

La collecte sélective et les déchèteries sont gérées en prestation privée.

Depuis juillet 2009, le SICTOM mène aussi un programme de prévention des déchets, initié par l'ADEME.

Le SICTOM est une collectivité publique qui a pour mission d'assurer au mieux (juridiquement, économiquement, écologiquement) un service de salubrité mais aussi de citoyenneté en sensibilisant ses administrés au tri des déchets et plus largement à la réduction des déchets à la source. 100% du territoire a accès à l'ensemble des services.

➔ Une équipe administrative et technique encadrée par un bureau d'élus

✓ Des élus

Le bureau du SICTOM est composé d'un président et de six vice-présidents. Les statuts du SICTOM prévoient la représentativité par délégué pour chaque commune et communauté de communes. Le comité syndical est ainsi composé de 53 représentants titulaires et 53 suppléants.

✓ Des agents

Depuis novembre 2010, les sièges administratif et technique du syndicat sont regroupés en un même lieu : chemin de la déchèterie à Passins. Le rassemblement des forces techniques et administratives du SICTOM optimise le service rendu, la réactivité, l'accueil du public et la cohésion des équipes.

Le SICTOM compte 9 agents de bureau et 49 agents de terrain (30 titulaires et 19 contractuels).

ORGANIGRAMME du SICTOM

Alain VEYRET
Président du SICTOM

Gilles DOUBLIER
1er Vice-président

Patrick FERRARIS
2è Vice-président

Daniel PERRIN
3è Vice-président

Eric RODAMEL
4è Vice-président

Jean GALLIEN
5èVice-président

Joel BOURDIC
6èVice-président

Pôle Technique

Directrice
Isabelle GIRERD-MARTIN

Pôle Administratif

Chargée des projets techniques
Elise CORLET

Agent techn.
Eddy RIVIER

Réorganisation des circuits
Mohamed MOUMENE

COLLECTE

Ordures ménagères
Philippe REYNAUD

Chauffeurs

Ripeurs

Collecte sélective
Philippe COLLET

Chauffeur

Ripeurs

VENTES DE BACS OM

Agent techn.
Cédric CONTASSSOT

Secrétaire
(régisseuse)
Marianne BREIILLET

Accueil, Secrétariat Gal, comptabilité,
Isabelle CARRAS

Communication, Animation
Emilie MARTIN

Service du personnel, gestion des carrières, paies
Audrey CAVARD

Entretien des locaux techniques et administratifs
Sandy FONTELAS

LA REDUCTION DES DECHETS

- ✓ Un logo rassemblant l'ensemble des acteurs participant au programme de prévention (2009-2014)
- ✓ Un programme en 16 actions touchant chaque flux de déchets : ordures ménagères, déchets recyclables et matériaux déposés en déchèterie
- ✓ 2013 (année 4) : 35 kg de déchets* en moins dans la poubelle de chaque habitant.
- ✓ Coût intégré dans les autres services.
  Coût net TTC : 0,70 € par habitant

** ordures ménagères et recyclables*

Le programme de prévention des déchets découlant du Grenelle de l'Environnement et initié par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est mené depuis juillet 2009 sur le territoire du SICTOM.

Les actions découlant du programme ont été mises en œuvre grâce aux groupes de travail réunissant élus, agents du SICTOM et des communes, guides composteurs, personnel des établissements scolaires, professionnels, associations et citoyens.

Pour la deuxième année, le programme de prévention du syndicat permet d'atteindre l'objectif visé par le Grenelle de l'Environnement à savoir moins 7% de la production d'ordures ménagères. En effet, les résultats du programme de prévention du SICTOM affichent moins 11% de production d'ordures ménagères correspondant à 35 kg d'ordures ménagères et de déchets recyclables en moins dans la poubelle de chaque habitant pour un coût de 2 € HT par habitant soutenu à 53 % par l'ADEME, soit 0,71 € TTC par habitant. La prévention des déchets est donc un levier impactant et économique.

La mise en place progressive de la tarification incitative sur le secteur incite le citoyen à revoir son mode de gestion des poubelles afin de les alléger : les discours sur le tri et la réduction des déchets reçoivent plus d'échos de la part des usagers.

La prévention devient une mission à part entière du SICTOM jusque dans les nouveaux supports de communication (illustration des camions, guide de bienvenue aux nouveaux arrivants). Le site internet du SICTOM rassemble l'ensemble des actions du programme de réduction des déchets, voici ci-dessous les plus représentatives.

➔ Le compostage

14% de foyers résidant en habitat individuel (maison) se sont équipés de composteurs par le biais du SICTOM depuis le début des campagnes de vente. Si l'on tient compte de la partie compostable des déchets de jardin (feuilles, pelouse, branchages broyés, fleurs fanées, ...), l'ADEME estime à 225 kg par foyer par an le poids des déchets détournés grâce au compostage domestique. Sur le syndicat, cela représenterait 940 tonnes de déchets évités de l'incinérateur et dans la benne des végétaux en déchèterie.

En 2013, les ventes décentralisées de composteurs ont été animées avec l'appui des guides-composteur. Conseils, présentation d'échantillon, démonstration de broyage, jeux, panneaux d'affichage sont présentés aux acquéreurs de composteurs.

Le réseau des guides-composteurs s'est étoffé de nouveaux membres lors des formations 2013. Aujourd'hui 42 personnes ont bénéficié de ces formations financées par le conseil général et animées par Christian Nanchen. Parmi eux 15 participent activement à la promotion du compostage aux côtés de la collectivité à travers, par exemple, leur présence lors de ventes de composteurs, la gestion et/ou le suivi des sites de compostage collectif, la rédaction d'articles pour les bulletins municipaux.

En 2013, les 4 sites de compostage partagé ont participé aux premières portes ouvertes départementales organisées les 5 et 6 avril ; l'occasion de tamiser le compost, de le distribuer entre les résidents et d'échanger de façon conviviale autour de cette activité. Sur les résidences Corot, Les Pervenches et La Volatière, environ 1 000 litres de compost de qualité ont été récoltés et distribués ; le compost du site de quartier de Brangues est utilisé directement pour amender le jardin d'insertion.

En parallèle, deux nouveaux collèges ont adopté un site de compostage au sein de leur établissement : le collège de St Chef et celui de Morestel. Ainsi, la moitié des collèges du secteur compostent les déchets de cuisine et pour certains les retours de plateaux.

☞ Notre poubelle contient un tiers de déchets compostables contenant 80% d'eau. Les incinérer revient à brûler de l'eau !

➔ Le broyage des végétaux

Le partenariat avec l'association Lo Parvi a été renouvelé en 2013 sur le même fonctionnement que l'année précédente. 54 prêts du broyeur ont été réalisés, ce qui correspond à 126 heures de fonctionnement de la machine et à 9,5 tonnes de branchages détournés de la déchèterie ou des feux de jardin.

D'après l'enquête remise en fin de prêt à chaque usager, ce service donne une grande satisfaction aux emprunteurs. 98% des enquêtés déclarent utiliser le broyat en majorité en paillage du jardin, des haies, arbres et massifs, en réalisation d'allées et bordures, en mélange au compost et en allumage du poêle à bois. 88% souhaitent réemprunter la machine, la plupart des cas une fois par an.

Même si le bilan financier n'est pas tout à fait équilibré (564 € en charge au SICTOM), cette action reste avant tout pédagogique, le bilan écologique montre que l'utilisation du broyeur à domicile a moins d'impact sur l'environnement que le déplacement à la déchèterie pour y déposer les végétaux. C'est

d'autant plus vrai par rapport au brûlage de ces derniers à domicile. Le préfet de la Région Rhône-Alpes rappelle d'ailleurs dans sa plaquette « le brûlage à l'air libre, une pratique polluante » éditée en 2013 que cette pratique est interdite et passible de 450€ de contravention (article 131-13 du code pénal - dérogation pour les professionnels de l'agriculture ou de la forêt).

Pour être complet, le bilan écologique de cette action devrait, de plus, pendre en compte l'économie en eau et/ou en achat de paillis pour le jardin et le développement de la vie organique dans le jardin permis par la réalisation et l'usage de broyat.

Pour autant, il existe une marge de progrès qui consiste à réunir plusieurs foyers d'une rue, d'un quartier, afin de « rentabiliser » le transport du broyeur.

Suite à une formation des agents espaces verts des communes dispensée en 2012, le syndicat a organisé des soirées de sensibilisation des élus sur les thématiques compostage et broyage. Une première a eu lieu durant le comité syndical du mois de juin avec des intervenants spécialistes : Christian Nanchen et deux élus du SICTOM du Guiers pour leur démarche de broyeur mutualisé. Une deuxième s'est déroulée au mois d'octobre en présence du formateur Christian Nanchen et 31 élus (17 communes participantes).

Conscient de l'intérêt croissant des communes pour cette pratique, le SICTOM a lancé une consultation pour l'achat d'un broyeur professionnel qui sera prêté aux communes afin de leur permettre de valoriser leurs branchages sous forme de paillis, réduire le désherbage et l'achat de désherbants ainsi que l'arrosage.

➔ Les documents pratiques de sensibilisation à la réduction des déchets

Le SICTOM a conçu des supports pour aider les usagers et les professionnels : le guide du compostage, le guide du réemploi et le guide de bonnes pratiques administratives. Tous sont téléchargeables sur le site internet (pour limiter l'impression) et le guide du compostage est remis sur simple demande ou lors de l'achat d'un composteur.

Le SICTOM relaie aussi les documents du conseil général : le STOP PUB, le guide « consommons malin pour jeter moins » et celui traitant des déchets verts de jardin.

Cette année, le SICTOM a de plus créé une animation clé en main pour les cycles 3 et sixièmes traitant de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Deux séances gratuites en classe avec un intervenant du SICTOM et sous forme d'atelier permettent aux élèves, dans un premier temps, de mesurer et de prendre conscience du gâchis et, dans un second temps, de mettre en place et d'adopter des solutions antigaspi.

➔ La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

Pour sa cinquième participation, le SICTOM a proposé, durant la dernière semaine de novembre - du 16 au 24 novembre 2013 :

- une vente animée de composteurs dans l'enceinte de la déchèterie de La Chapelle de La Tour, avec les conseils des guides-composteurs, une démonstration de broyage de végétaux à la tondeuse et au broyeur.

- un atelier « ménage au naturel » animé par l'AGEDEN ; l'occasion pour 17 participants de connaître les produits naturels efficaces en lieu et place des produits toxiques pour effectuer un ménage au naturel, et de réaliser un désinfectant multi-usages à base de vinaigre blanc, bicarbonate de soude, savon noir liquide et huiles essentielles.

- une journée « portes ouvertes » chez huit artisans de la réparation appelés Répar'acteurs : cordonnier, réparateur d'électroménager, bijoutier/horloger, couturier, tapissier, ...

- l'exposition de l'Atelier Récup' au très fréquenté salon de la récup' de St Chef

➔ L'Atelier Récup '

En 2013, afin de remeubler le siège administratif reconstruit du syndicat et de réaliser à nouveau des objets et du mobilier détournés des bennes, réparés et relookés, trois agents du SICTOM se sont réunis pour reformer l'Atelier Récup.

Emmaüs n'étant pas en mesure de fournir les quantités de bureaux et armoires demandées, le bon coin.fr a permis de connaître une société locale de rachat et revente du mobilier de bureau de seconde main : 1001 buros à Villefontaine. Tous les bureaux ainsi que quelques éléments de la cuisine ont pu être meublés et harmonisés par cette même société pour un budget divisé par trois par rapport à des fournitures neuves.

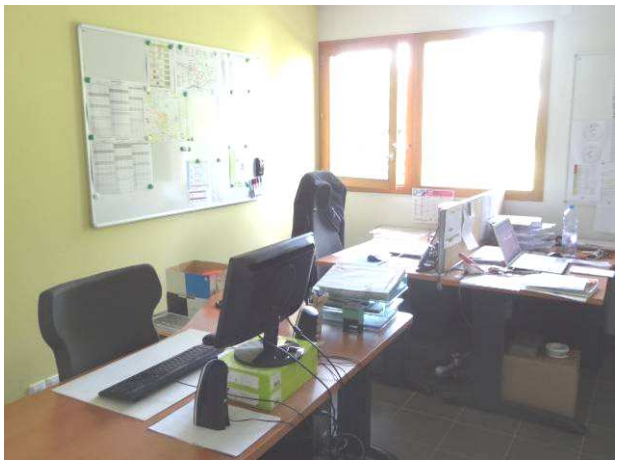

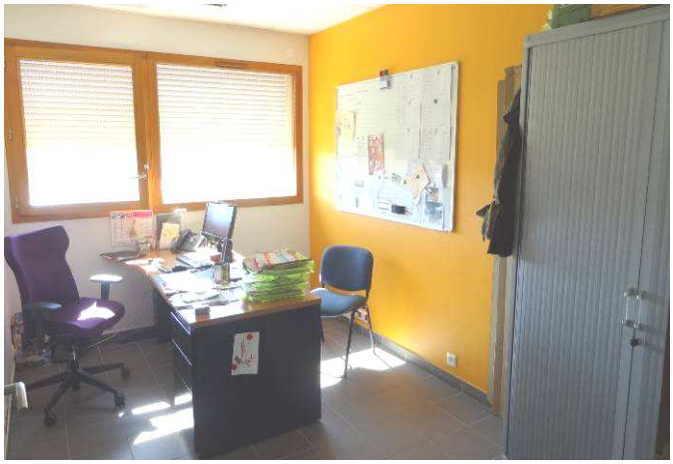

➔ Les éco-gobelets

Au printemps 2013, le SICTOM a signé une convention de partenariat avec le conseil général de l'Isère et l'association Dolomieu Durable, ce qui a permis de relancer les prêts d'éco-gobelets auprès des organisateurs de fêtes locales. Cinq mille éco-gobelets d'une contenance de 28 cl, décorés à l'effigie du territoire et gradués de 10 à 25 cl, sont à disposition de ces derniers. La réservation des gobelets se fait en ligne sur le site du syndicat et le retrait au SICTOM à Passins ou auprès de l'association Dolomieu Durable à Dolomieu. Les gobelets sont prêtés propres et rendus sales, le Conseil Général de l'Isère prend en charge le lavage. Le prêt des gobelets est gratuit, mais l'organisateur doit donner 1€ par gobelet manquant.

En 2013, 25 prêts ont été réalisés par 20 structures différentes pour des manifestations diverses : festival de musique, téléthon, repas de Noël et kermesses, vœux du maire, chantiers de jeunes, randonnée, forum des associations, ...

➔ Les bonnes pratiques administratives

A la rentrée 2013, afin de mesurer les changements de pratiques administratives des secrétariats de mairie, initiés par une campagne de sensibilisation en avril 2012, le SICTOM les a questionnés via un quizz. Onze questions permettent de classer les pratiques des agents administratifs en trois catégories : « Bravo ! vous êtes champion(ne) des bonnes pratiques », « Pas mal ! Vous êtes sur le chemin des bonnes pratiques », « Peut mieux faire ! Les bonnes pratiques ce n'est pas encore votre truc ».

Le dépouillement des quizz a permis de savoir que sur 31 communes participantes (3/4 des communes du syndicat), la moitié se sont classées « championnes des bonnes pratiques administratives » car elles utilisent du papier recyclé en recto/verso, le trient, elles gèrent leurs commandes après avoir vérifié les stocks, elles dématérialisent tout ou partie des documents administratifs, ...

Chaque commune a reçu une réponse personnalisée par mail félicitant leurs points forts et donnant des solutions pour améliorer les points faibles, ainsi qu'un poster intitulé « Au bureau aussi, réduire ses déchets c'est possible ! ». Il leur était proposé de dater et signer le poster et de l'apposer dans l'espace public de sa mairie afin de montrer aux citoyens l'engagement du secrétariat pour les bonnes pratiques administratives.

En 2014, pour la dernière année du programme, le SICTOM intègrera de nouvelles actions : foyers-témoins « poules », broyeur mutualisé aux communes, outil interactif de sensibilisation à la réduction des produits toxiques, information des crèches sur les couches lavables.

LA COLLECTE SÉLECTIVE

- ✓ 210 points d'apport volontaire collectés en prestation privée
- ✓ Collecte en porte à porte et en régie des emballages et papiers en mélange sur les Vallons de La Tour
- ✓ Un centre de tri des emballages - Valespace à Chambéry - et plusieurs industriels recycleurs
- ✓ 5 662 tonnes collectées en 2013, soit 72 kg/habitant (+2 kg par habitant par rapport à 2012)
- ✓ 5 380 tonnes valorisées en 2013, soit 69 kg/habitant (+2 kg par habitant par rapport à 2012)
- ✓ 2,63 € TTC par habitant et 36 € TTC par tonne

➔ Une collecte en apport volontaire ou en porte à porte

Les déchets recyclables, définition :

Les déchets recyclables regroupent les déchets ménagers ou assimilés dont la matière constitutive pourra être recyclée par processus industriel et participer à la création de nouveaux objets. On les désigne en trois grandes catégories : le verre, les papiers et les emballages.

Deux types de collecte

Appelé collecte sélective ou tri, ce service est accompli en prestation privée pour sa part en apport volontaire et en régie pour la partie en porte à porte.

L'APPORT VOLONTAIRE : un système adapté au territoire rural

✓ Des points d'apport volontaire

210 points d'apport volontaire ont été installés sur le territoire, soit de un à neuf points par commune, selon la population, la superficie, la participation des habitants au tri. Plus de la moitié de ces points offrent la possibilité de trier les trois flux (emballages, papiers, verre). Toutes les déchèteries possèdent des conteneurs de tri dans leur enceinte ou à l'entrée.

☞ En 2013, 3 nouveaux points ont été installés : à la salle des fêtes de Fitilieu, à la résidence des séniors de Montalieu-Vercieu et Rue de la Plaine du Roux à St Victor de Morestel.

A Arandon, les points d'apport volontaire du verre situés sur le Parking routier et à Concharbin ont été complétés de conteneurs de tri des papiers et des emballages.

Enfin, la commune de St Ondras a été entièrement rééquipée pour le tri : trois points de tri triflux et un pour le tri du verre.

✓ Des colonnes de tri

Le SICTOM a équipé les communes de colonnes de tri. Au total :

- 164 conteneurs emballages de 4m^3, soit un conteneur pour 322 habitants[1].
(référence Eco-Emballages : un pour 518 habitants).
- 145 conteneurs papiers de 4m^3, soit un conteneur pour 536 habitants.

[1] La collecte des emballages en point d'apport volontaire ne concerne que le territoire hors Vallons de la Tour.

(référence Eco-Emballages : un pour 475 habitants).

On distingue le ratio de un conteneur pour 1 002 habitants sur les Vallons de La Tour et celui du reste du territoire : un pour 459 habitants. Toutefois, les Vallons de La Tour bénéficient à la fois des points d'apport volontaire de papiers, de leur collecte en porte à porte en mélange aux emballages et de bennes pour les papiers en déchèterie.

- 261 conteneurs verre de 4m³ insonorisés soit un conteneur pour 298 habitants. *(référence Eco-Emballages : un pour 320 habitants*).

✓ Une entreprise de collecte

Depuis le 1er janvier 2011, la société Guérin S.A.S basée à Veauche (42) s'est vue l'attribuer le marché de collecte des trois flux (emballages, papiers et verre) et ce, pour une durée de trois ans.

Les emballages et les papiers sont collectés à l'aide d'un camion grue et d'une benne tasseuse Evolupac de 32 tonnes. Le verre est collecté par camion grue de 26 tonnes et une remorque de 19 tonnes.

Fréquence de collecte	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
	Matin	*AM*	*Matin*	*AM*	*Matin*	*AM*	*Matin*	*AM*	*Matin*	*AM*
Emballages										
Papiers										
Verre										

LE PORTE A PORTE : un fonctionnement plus pratique pour l'habitant

La collecte en porte à porte est réalisée uniquement sur les dix communes des Vallons de la Tour.

✓ Mode et fréquence de collecte

Cette collecte est réalisée en régie depuis le 1er janvier 2011. Elle est effectuée en camion 19 tonnes, par une équipe composée d'un chauffeur et de deux ripeurs.

La fréquence de collecte est d'une fois tous les quinze jours sauf pour le centre ville de La Tour du Pin où le ramassage est hebdomadaire. La collecte s'étend du lundi au vendredi. Chaque année, les foyers concernés reçoivent un calendrier annuel des jours de collecte.

✓ Les moyens matériels

En 2013, les foyers de cinq communes des Vallons de La Tour sur dix ont été équipés de bacs jaunes normalisés en remplacement des sacs jaunes. Cet équipement financé par la CC des Vallons de la Tour permet d'adapter la collecte des recyclables aux évolutions du matériel de collecte. Ces sacs et bacs collectent les emballages et les papiers en mélange, pour une proportion collectée d'environ 60/40.

☞ Pour vous entraîner à ne plus faire d'erreurs, jouez au jeu du tri sur le site internet du SICTOM ou télécharger la fiche mémo !

➔ Résultats : + de tri en 2013 qu'en 2012 !

Les résultats de la collecte

En 2013, 5 662 tonnes de déchets recyclables ont été collectées. Chaque habitant a donc trié 72 kg de recyclables. C'est plus 2 kg par rapport à 2012.

Après une baisse entre 2011 et 2012, le ratio kg par habitant est remonté en 2013, grâce en particulier à un meilleur tri des emballages.

La remise d'un bac jaune avec rappel des consignes de tri a pu impacter ce résultat, tout comme la campagne de sensibilisation au tri du verre réalisée par le SITOM Nord-Isère et relayée dans l'Echo et sur le site internet du SICTOM.

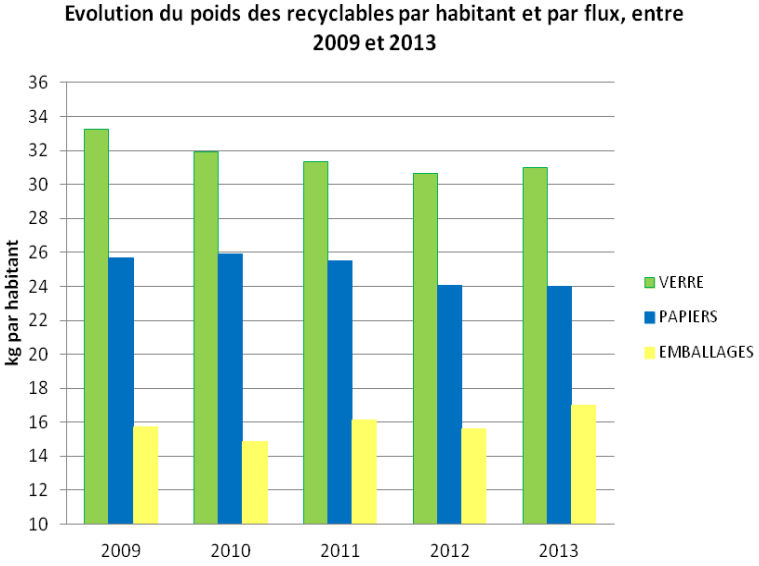

Entre 2012 et 2013 :

Ratio kg/hab : +2%

Population : +2%

Tonnage : +5%

☞ En 2004, un habitant triait 7 kg d'emballages, 18 kg de papiers, 32 kg de verre. En 2013, ce même habitant trie 17 kg d'emballages, 24 kg de papiers et 31 kg de verre, soit 15 kg de plus de déchets recyclables.

Globalement, le système de collecte des recyclables en porte à porte permet de collecter plus que le système en apport volontaire : 84 kg par habitant en 2013 contre 68 kg. L'écart est d'autant plus remarquable en ce qui concerne les emballages : + 20 kg d'emballages par habitant en 2013 en faveur du système porte à porte. Néanmoins, le verre est moins bien trié sur les Vallons de La Tour : 27 kg par habitant contre 33 kg. La collecte en porte à porte des emballages et des papiers sur ce secteur amène certainement les citoyens à moins se déplacer dans les points d'apport volontaire pour trier le verre.

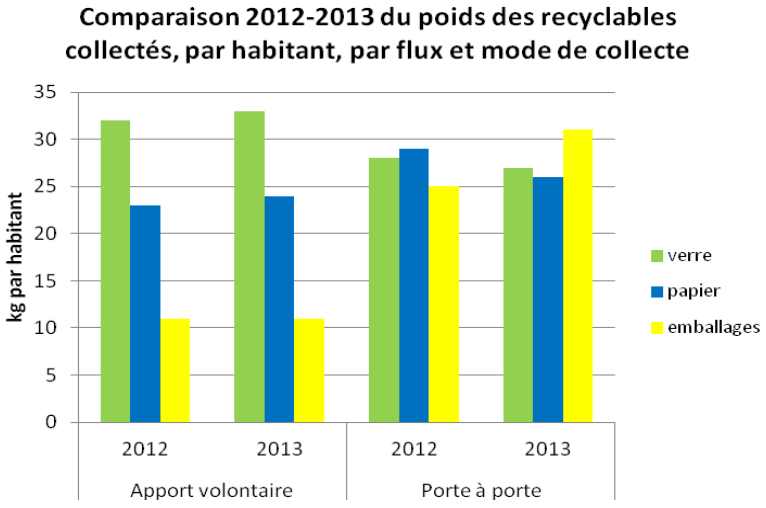

Entre 2012 et 2013, le système tout apport volontaire subit une légère hausse du poids collecté par habitant sur le verre et les papiers et une stagnation en ce qui concerne les emballages. Le système en

porte à porte enregistre, quant à lui, une petite baisse du verre, une diminution des papiers et une hausse significative des emballages : +6 kg par habitant.

Les résultats de la valorisation

Les déchets collectés sont ensuite recyclés, c'est ce qui est appelée la valorisation. La différence de tonnage entre les deux représente les erreurs de tri, communément appelés « les refus de tri », qui eux sont incinérés. Le challenge est donc d'inciter un maximum d'habitants à trier, mais surtout à bien trier pour maintenir un équilibre financier.

En 2013, 5 380 tonnes de déchets recyclables ont été valorisées. Chaque habitant a donc permis la valorisation de 69 kg de déchets recyclables. C'est plus 2 kg par rapport à 2012.
La répartition des emballages valorisés suivant le type de collecte peut être différente comme le montrent les diagrammes circulaires ci-dessous. Plus de cartons sont collectés et valorisés en porte à porte sans doute du fait que les professionnels et administrations peuvent déposer dans les bacs jaunes leurs gros cartons bruns plutôt que les emmener en déchèterie. En apport volontaire, les briques alimentaires représentent une plus forte proportion. Les boîtes de conserve sont triées de la même manière quel que soit le système de collecte. Pourtant cet emballage qui reste sale semble plus facile à trier dans le système en porte à porte. L'aluminium présent en particulier dans les canettes représente une faible part, car il ne concerne que peu d'emballages et reste très léger.

Répartition 2013 du tonnage valorisé par type d'emballages, en apport volontaire

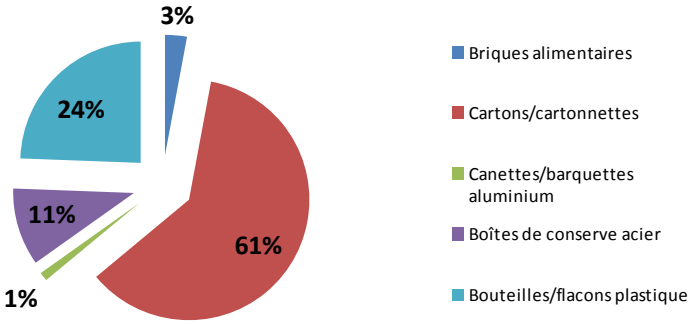

Répartition 2013 du tonnage valorisé par type d'emballages, en porte à porte

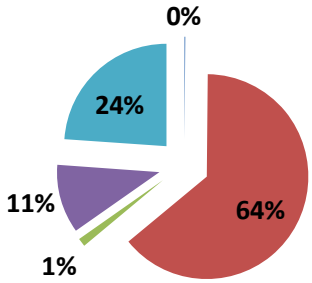

La différence entre le tonnage collecté et le tonnage valorisé se pose uniquement sur les papiers et les emballages. La valorisation des papiers pâtit du système de collecte en porte à porte et en mélange. En effet, on enregistre 17% de refus contre 0,2% en apport volontaire, compte tenu des pertes lors du transport, du tri et des souillures avec les emballages.

L'étude financière du service de collecte sélective montre que malgré le tonnage important collecté en porte à porte les ventes de matériaux et les soutiens associés à ce système de collecte ne permettent pas d'obtenir d'aussi bons résultats financiers que l'apport volontaire. En effet, la collecte en porte à porte reste plus coûteuse que la collecte en apport volontaire. Cette dernière engendrant même un bénéfice pour le syndicat.

Il ressort de cette analyse qu'il semble intéressant de travailler sur les améliorations de performance de collecte des papiers dans un but économique mais les trois flux restent inévitablement à exploiter, d'autant plus que le verre en mélange avec les ordures ménagères reste dangereux et source de production de mâchefers.

➔ Un traitement permis par différentes entreprises et filières de recyclage

✓ Le verre

Le verre est conduit directement après la collecte chez le verrier – OI Manufacturing sur le site de Lavilledieu (07) - pour être recyclé, après avoir subi un contrôle qualité. Une fois fondu, il permettra la fabrication de nouvelles bouteilles en verre et sera recyclable à l'infini.

✓ Les papiers

Les papiers sont conduits sur un lieu de transfert, chez Gouvernayre à Trept, avant d'être réacheminés par le papetier : Norske Skog à Golbey dans les Vosges. Nettoyés des encres et réduits en pâte à papier, ils permettront de réaliser à nouveau du papier, mais aussi des rouleaux essuie-tout, du papier toilette, ...

✓ Les emballages

Les emballages sont acheminés jusqu'au centre de tri VALESPACE, situé dans la zone de Bissy à Chambéry (73). Le centre est opérationnel depuis janvier 1995 et des travaux de modernisation ont été réalisés au mois d'octobre 2012 (nouvelle cabine de tri, nouveau trommel* permettant une séparation granulométrique en trois flux, aménagement pour la sécurité et l'amélioration de la manutention)

Un tri mécanique, effectué par un trommel et des machines équipées de lecteurs optiques et d'aimants, et un tri manuel à la chaîne, réalisé par les agents du centre de tri, permettent de récupérer sélectivement les différents matériaux : plastiques (PET/PEhD), cartons (cartonnettes/briques) et métaux (Alu/Acier). Tout comme le verre et le papier, ces matériaux seront ensuite valorisés sous forme de matière première secondaire dans des industries spécialisées en recyclage et entreront dans la composition de nouveaux produits.

** trommel : terme germanique définissant une machine de tri et de séparation de différents matériaux*

➔ Un bilan environnemental positif

L'outil e-tonnes d'Eco-Emballages permet de mesurer les économies de matières premières, eau et énergie permises par le recyclage des emballages et du verre. Calculez-vous aussi l'impact sur : http://e-tonnes.ecoemballages.fr/. En 2013, le tonnage valorisé sur le territoire du SICTOM a permis d'économiser :

3 558 tonnes de bois

+ 230 tonnes de minerai de fer
+ 75 tonnes de charbon
+ 155 tonnes de pétrole brut

+ 63 tonnes de gaz naturel
+ 34 tonnes de bauxite
+ 1 597 tonnes de sable
+ 242 tonnes de calcaire
+ 125 309 m3 d'eau
+ 32 922 MWh d'énergie

... et de fabriquer de nouveaux objets :

319 000 pulls polaire, fabriqués à base de fibres de plastique issues des bouteilles d'eau et de soda

+ 6 451 bacs poubelle 120 litres conçus à base de billes de plastique issus des flaconnages
+ 147 429 boules de pétanque réalisés à base de barres d'acier recyclé

+ 4 102 vélos avec l'aluminium recyclé
+ 10,3 millions boîtes à chaussures
+ 106 720 rouleaux de papier toilette
+ 5,4 millions de bouteilles 75 cl fabriquées grâce aux bouteilles de verre fondues puis remodelées

En 2013, le tri et la valorisation des emballages et du verre a permis de :

- couvrir la consommation annuelle en énergie de 3 196 habitants (équivalent à la population de la commune de Montalieu-Vercieu),
- fournir l'équivalent de la consommation en eau de 2 278 habitants (équivalent à la population de Corbelin),
- réduire de 2072 tonnes équivalent CO2 les rejets dans l'atmosphère, contribuant ainsi à diminuer l'effet de serre !

➔ Communiquer pour mieux recycler

Afin de sensibiliser les publics à une bonne gestion des déchets et d'améliorer les performances de la collecte sélective, le SICTOM est allé à la rencontre des citoyens petits et grands :

- 12 interventions ont été données dans les écoles de Bouvesse-Quirieu, Cessieu, Morestel, St Jean de Soudain, Vézeronce-Curtin ainsi qu'à la maison familiale de Vignieu et l'institut médico-éducatif de La Tour du Pin. 215 élèves du CP à la seconde ont ainsi pu bénéficier d'explications sur le tri, le recyclage, l'éco-consommation ou le gaspillage alimentaire.

- deux visites en déchèterie, une au centre de tri Valespace de Chambéry et une à l'usine d'incinération de Bourgoin-Jallieu ont été organisées pour un conseil municipal d'enfants, la MJC de Montalieu-Vercieu, des classes de BEP.

- Des enfants des centres de loisirs de Creys-Mépieu et de Vézeronce-Curtin ont participé à des activités extérieures et des jeux sur le thème du tri et du recyclage.

- Les agents de collecte du SICTOM et les agents de la Fondation Boissel de St Clair de La Tour ont été sensibilisés aux consignes de tri et au devenir des déchets recyclables.

- Les habitants des communes de Dolomieu, Faverges de La Tour, La Chapelle de La Tour, Le Passage, Rochetoirin, St Didier de La Tour ont reçu un rappel des consignes de tri lors de leur équipement en bacs jaunes.

- les enfants des agents du SICTOM on pu assister au spectacle « Les écolopoux » de la compagnie Les Arts Verts, lors de l'arbre de Noël de fin d'année.

De plus, le SICTOM a soutenu la journée de l'environnement dans les communes en fournissant des affiches, des gilets haute visibilité, des gants et des sacs.

A la même période, la vidéo de campagne Nord-Iséroise du tri du verre a été relayée sur le site internet. Elle est à visionner en page d'accueil.

Depuis 2006, le syndicat procure aussi aux campings des sacs « Vacances Propres » et des fiches « mémo » du tri traduites en plusieurs langues pour permettre même aux vacanciers de bien trier leurs déchets.

Enfin, une nouvelle identité pour le SICTOM a été créée par la commission communication et l'agence Noé Interactive : celle de la famille SICTOM, dont les personnages sont dupliqués dans différentes situations sur les supports de communication du syndicat (camions, guides, site internet...). Retrouvez-les au fil de ce rapport.

LES DÉCHÈTERIES

- ✓ 7 déchèteries gérées en prestation privée
- ✓ 78 247 habitants *(population du SICTOM sauf Les Abrets et St Marcel Bel Accueil + 6 communes extérieures)*
- ✓ 24 286 tonnes collectées en 2013, soit 312 kg/habitant. C'est +19 kg par habitant par rapport à 2012
- ✓ 22 963 tonnes valorisées en 2013, soit 295 kg/habitant
- ✓ De nouveaux matériaux triés et valorisés : les plastiques et le plâtre
- ✓ 24,58 € TTC par habitant et 109 € TTC la tonne

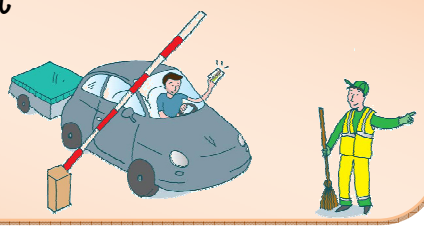

➔ Un fonctionnement harmonisé sur les sept déchèteries

Des déchèteries gérées en prestation privée

Le SICTOM est maître d'ouvrage de sept sites. Le marché de leur gestion a été renouvelé au 1er janvier 2012 pour une durée de trois ans plus deux fois un an. Les prestataires retenus sont :

- ✓ Pour le gardiennage et l'évacuation et le traitement des bennes :

Le groupement des sociétés SERNED basée à Vénissieux et GOUVERNAYRE située à Trept pour l'ensemble des déchèteries. A cause d'un décalage dans les marchés lors de la reprise des Vallons de La Tour, l'entreprise VEOLIA PROPRETE de La Tour du Pin a continué la gestion des sites de La Chapelle de La Tour et St Jean de Soudain jusqu'à la fin du mois de mars 2013.

En 2013, dans un souci d'améliorer l'accueil (orientation, temps d'attente, gestion des conflits) les gardiens des déchèteries les plus fréquentées (Passins, La Chapelle de La Tour, Les Avenières et St Jean de Soudain) ont été doublés sur la période du 1er mars au 31 octobre sur l'ensemble de la période d'ouverture hebdomadaire.

- ✓ Pour la collecte et l'évacuation des déchets toxiques vers les différentes unités de traitement :

La société VALESPACE de Chambéry. Les déchets toxiques des déchèteries situées sur Les Vallons de La Tour ont été gérés par l'entreprise SERPOL de Vénissieux jusqu'à la fin du mois de mars.

- ✓ Pour la collecte et le traitement de déchets spécifiques :

L'éco-organisme RECYLUM pour les ampoules et les néons, COREPILE pour les piles, la SSRHU pour les huiles minérales, ERP (via SITA) pour les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), la COLLECTE MEDICALE pour les DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux), COLLECTORS pour les cartouches d'encres et les capsules Nespresso.

De nouveaux éco-organismes ont été créés pour encadrer la collecte et l'élimination de certains déchets collectés en déchèterie comme le mobilier (ECO MOBILIER) et les déchets toxiques (ECO DDS). Le SICTOM y adhérera dès 2014.

Tout comme le SICTOM qui accueille cinq communes extérieures à son territoire pour leur permettre l'accès à ses déchèteries (Izieu, Brégnier-Cordon, Granieu, St Savin et Soleymieu), les communes des Abrets et de St Marcel Bel Accueil utilisent des déchèteries en convention avec d'autres syndicats. Pour la commune des Abrets, il s'agit de la déchèterie des Abrets, créée en octobre 1994 et agrandie et rénovée en 2013, située au lieu-dit La Bruyère et gérée par le SICTOM du Guiers. St Marcel Bel Accueil a accès à la déchèterie de L'Isle d'Abeau gérée par le Syndicat Mixte Nord-Dauphiné. De ce fait, la population fréquentant les déchèteries du SICTOM est de 78 247 habitants.

Un règlement intérieur en voie d'évolution

Grâce à la charte d'application des déchèteries du Nord-Isère signée en 2005, l'accès en déchèterie est identique sur chacun des sept sites et, est harmonisé entre les syndicats de gestion des déchets du Nord-Isère. Cela concerne essentiellement l'accueil des professionnels, la prise en charge des déchets toxiques et le coût de facturation des matériaux. En attendant la mise à jour de la charte par le groupe de travail nord-isèrois, certaines collectivités ont déjà relevé les prix par matériau facturés aux professionnels. Le SICTOM s'y alignera en 2014.

Les particuliers ont un libre accès dans les déchèteries dans la mesure où la qualité et la quantité de leurs apports n'entravent pas le bon fonctionnement de la déchèterie. Les professionnels et les administrations peuvent disposer des sept sites de façon payante (voir chapitre Bilan financier : la redevance spéciale) et si la nature de leurs déchets ne pose de sujétions techniques particulières.

MATERIAU	Coût 2013
Métaux/carton	Gratuit
Bois/gravats/végétaux	8 €/m3
Plastiques	6 €/m3
Encombrants	15 €/m3
Déchets non triés en mélange	12 €/m3
Déchets toxiques identifiés	1.5 €/kg
Autres produits dangereux et non identifiés	3 €/kg
Piles/Néons/huiles végétales et minérales	Gratuit
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	Gratuit

Les déchèteries ne prennent pas en charge les ordures ménagères, l'amiante, les bouteilles de gaz et les extincteurs, les souches d'arbre contenant de la terre et des cailloux, les pneumatiques.

L'ensemble des consignes et indiqué dans le règlement intérieur affiché dans chaque déchèterie. Un guide « Déchèterie : mode d'emploi », téléchargeable et disponible au secrétariat du SICTOM, recense les bonnes pratiques pour préparer son passage en déchèterie.

Des projets axés sur la sécurité des personnes et des biens

Suite à un diagnostic réalisé par le Conseil Général pointant certaines carences dans les déchèteries du SICTOM, le syndicat a mené de 2010 à 2013 un programme de normalisation pour l'ensemble de ses sites. Ce programme soutenu par l'ADEME a permis d'améliorer l'état et le fonctionnement de ses déchèteries d'un point de vue organisationnel et sécuritaire. En outre, l'ensemble des périmètres des déchèteries a été analysé par un référent sûreté de la gendarmerie.

Les réalisations accomplies ont été :

- l'installation de clôtures végétalisées défensives sur les déchèteries de Porcieu-Amblagnieu, Les Avenières et une partie de Passins

- la réparation de la clôture du site de La Chapelle de La Tour

- la mise en place de systèmes antichute en haut de quai homologués par l'INRS et CARSAT

- la construction d'abris pour les déchets toxiques

- l'achat d'un conteneur maritime fermé pour le stockage des déchets d'équipements électriques et électroniques sur le site des Avenières

- l'élargissement des voies de circulation des véhicules à l'intérieur des sites de Passins et des Avenières

- l'amélioration des supports de communication spécifiques aux déchèteries : panneaux d'accueil, guide, fiche professionnelle

- la formation des gardiens par le prestataire SERNED

Malgré tout, avec une moyenne de 35 000 visiteurs par site et par an et des plages d'ouverture comprises entre 28 heures et 38 heures selon les sites, les déchèteries sont très fréquentées, vieillissent vite et sont sans cesse vandalisées. Aussi, un programme annuel d'entretien des installations en place, de réparation et de réhabilitation des clôtures, de la signalétique et des locaux est à prévoir afin de permettre l'accueil des usagers dans de bonnes conditions, suivant l'évolution des normes en vigueur.

>> Une carte est nécessaire pour y accéder. Le Sictom vous la délivre gratuitement dans ses bureaux, du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17. Par téléphone au 04 74 80 10 14 ou par mail contact@sictom-morestel.com

*Accessible à partir du 1er janvier 2014

>> Déchèterie de PANISSAGE

ZI la galandière 38730 Panissage

Horaires d'été à partir du 31 mars

Lundi et vendredi 13h30 à17h00

Mercredi et samedi 9h à 12h & 13h30 à17h00

horaires d'hiver à partir du 04 novembre

Lundi, mercredi et vendredi 13h30 à 17h00

Samedi 9h à 12h et 13h30 à 17h00

HORAIRES d'ouverture

>> Déchèterie de La Chapelle de la Tour

Chemin Leva

Lundi, Mardi, Vendredi, Samedi :
9h à 12h15 et 13h45 à 18h
Mercredi : 9h à 12h15 - Fermé le jeudi.

>> Déchèterie de St Jean de Soudain

Z.I du Chapelier

Lundi, Jeudi, Vendredi, Samedi : 9h à 12h15 et 13h45 à 18h
Mercredi : 13h45 à 18h - Fermé le mardi.

>> Déchèterie de PASSINS

Lieu-dit Crevières

Du lundi au jeudi : 7h30-12h
Vendredi : 7h30-12h et 13h30-17h30
Samedi : 8h-12h et 13h30-17h30

>> Déchèterie de ST CHEF

Route de Chamont

Lundi, Mercredi, Vendredi :
13h30 à 17h30
Mardi, Jeudi : 8h à 12h
Samedi : 8h à 12h et 13h30 à 17h30

>> Déchèterie de PORCIEU

ZA de la Crèche

Lundi et Samedi : 8h-12h et 13h30-17h30
Mardi : 13h30-17h30
Mercredi, Jeudi, Vendredi : 13h30-17h30

>> Déchèterie des AVENIERES

ZA du Bert

Lundi, Mercredi et Vendredi :
8h-12h et 14h-17h30
Mardi et Jeudi : 8h-12h
Samedi : 8h-12h et 13h30-17h30

>> Déchèterie de FITILIEU

Lieu-dit Tapon

Lundi, Mercredi, Vendredi
13h30 à 17h30
Mardi, Jeudi : 8h à 12h
Samedi : 8h à 12h et 13h30 à 17h30

>> Déchèterie Les Abrets

Horaires d'été du 1er avril au 30 septembre

Lundi 14h à 18h30
Mardi au samedi : 9h30 à12h et 14h00 à18h30

Horaires d'hiver du 1er octobre au 31 mars

Lundi 14h à17h
Mardi au samedi : 9h30 à12h et 14h00 à17h00

LE SICTOM VOUS ACCUEILLE DANS LES 8 DECHETERIES DE SON TERRITOIRE

Retrouvez toutes les infos sur www.sictom-morestel.com

➔ Résultats : un tonnage à la hausse en 2013

☞ *24 286 tonnes ont été collectées cette année, soit 312 kg par habitant* par an (dont 91 kg de végétaux, 86 kg de gravats, 44 kg d'encombrants et 39 kg de bois).*

** Population INSEE du SICTOM sans compter les communes extérieures accédant en déchèterie.*

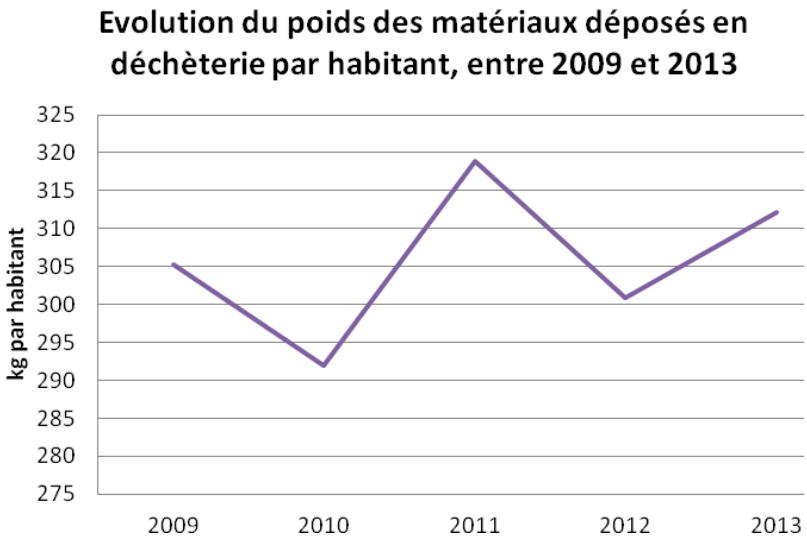

Entre 2012 et 2013 :

Ratio kg/hab = + 4%

Population : + 2%

Tonnage : + 6%

Après une baisse entre 2011 et 2012, le tonnage global a augmenté dernièrement de 6% sans pour autant revenir au tonnage collecté en 2011. Chaque habitant jette près de 100 kg de plus dans l'année en déchèterie qu'à la collecte des ordures ménagères.

Même si le geste de tri semble de plus en plus adopté par les citoyens et que les déchets en déchèterie sont valorisés à 95%, il est essentiel d'inciter à la réutilisation, le don, la réparation de certains objets ou la valorisation sur place chez l'habitant grâce au compostage, au broyage ou mulching des végétaux, afin de ne pas saturer les installations en place et de recueillir seulement des objets en fin de vie.

Site	Tonnage 2012	Tonnage 2013	Evolution 2012-2013
LES AVENIERES	4 122	4 436	+8%
LA CHAPELLE DE LA TOUR	3 964	4 091	+3%
FITILIEU	2 932	3 517	+20%
PASSINS	3 351	3 405	+2%
PORCIEU-AMBLAGNIEU	2 040	2 091	+3%
ST CHEF	2 485	2 500	+1%
ST JEAN DE SOUDAIN	4 123	4 247	+3%
TOTAL	23 019	**24 286**	**+6%**
Ratio kg/hab. SICTOM	301	**312**	**+4%**
Ratio kg/hab. usagers déchèteries SICTOM	291	**310**	**+6%**

Le tableau des résultats par déchèterie et par matériau montre que :

- **Le tonnage en déchèterie varie de 2 000 à 4 500 tonnes selon les sites**

Les déchèteries accueillant les plus forts tonnages sont celles des Avenières, St Jean de Soudain et La Chapelle de La Tour. Ce constat n'est pas toujours en adéquation avec la population théorique rattachée à chaque site.

Le tonnage des déchèteries des Avenières et surtout Fitilieu a augmenté de façon significative suite à la fermeture pour travaux pendant plusieurs semaines des déchèteries voisines gérées par le SICTOM du Guiers : St Genix sur Guiers et Fitilieu.

Répartition des matériaux collectés en déchèterie, en 2013

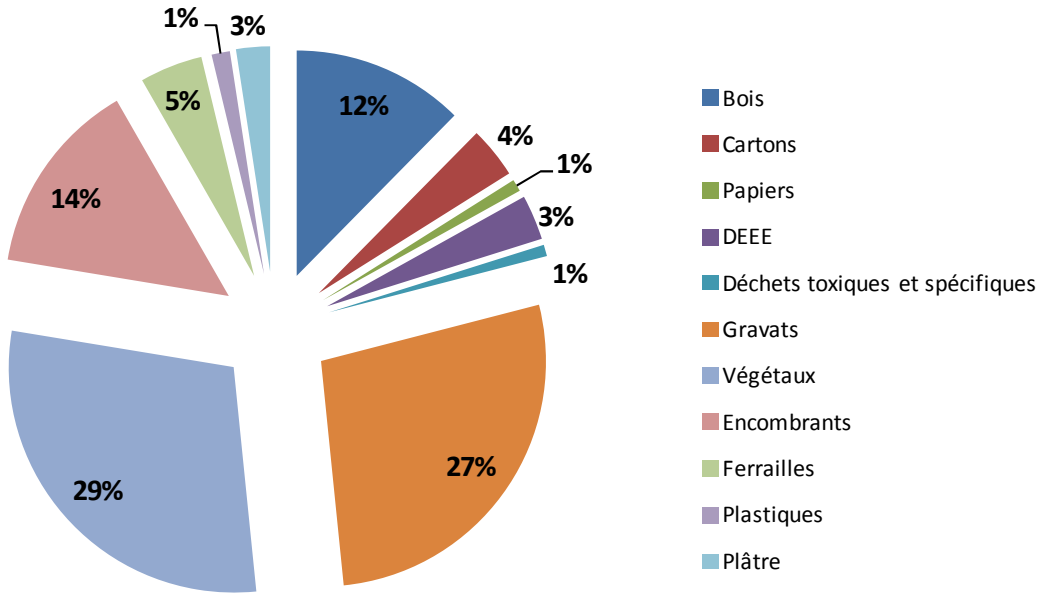

- Deux matériaux concentrent 56% du tonnage global : les végétaux et les gravats

En 2013, les sept déchèteries du SICTOM ont accueilli 7 096 tonnes de végétaux, c'est + 10% par rapport à l'année dernière. Depuis 2007 et à nombre de déchèterie égal, cela représente +29%. La courbe d'évolution n'est pour autant pas exponentielle. Ces quatre dernières années elle fluctue en passant tour à tour d'une légère baisse à une augmentation non négligeable.

La météorologie, l'accès facilité à la plateforme de stockage des végétaux pour les paysagistes et la commune de Morestel, les travaux réalisés dans les déchèteries du sictom du Guiers périphériques au syndicat sont des critères qui ont pu faire augmenter le tonnage des végétaux durant l'année.

L'évolution du tonnage des gravats est équivalente à celle des végétaux entre 2012 et 2013. C'est sur la déchèterie de Fitilieu où ils ont le plus augmenté sans doute en raison une nouvelle fois des travaux réalisés sur la déchèterie des Abrets.

- Moins d'encombrants et moins de ferrailles

Le tonnage des encombrants a diminué suite à la généralisation de la mise en place de bennes à plâtre dans l'ensemble des déchèteries. La répartition du tonnage incinéré et enfoui s'est inversée entre 2012 et 2013. Le plâtre vecteur de soufre posait problème à l'incinération en 2012.

Après une hausse de 8% entre 2011 et 2012, le tonnage des ferrailles a diminué de 4% entre 2012 et 2013. Ce matériau reste le plus dérobé en déchèterie en raison de sa valeur pécuniaire chez les ferrailleurs repreneurs.

- Une hausse des papiers

Le tonnage des papiers a nettement augmenté entre 2012 et 2013. Les bennes à papiers présentes dans les déchèteries de Passins, La Chapelle de La Tour et St Jean de Soudain sont plus pratiques pour y déposer une plus grande quantité que les conteneurs et recueillent aussi les papiers déchiquetés. Cette simplification de dépôt intéresse les professionnels et les administrations gros producteurs même si leur souhait reste une collecte en porte à porte.

- Le cas particulier des pneus

Depuis 2008 et la mise en place de l'éco-participation, les déchèteries du SICTOM n'accueillent plus les pneus. Toutefois, régulièrement, les gardiens des déchèteries en collecte en tant que dépôt sauvage devant les portails des sites. Les pneus collectés lors des nettoyages de printemps par les communes sont

aussi pris en charge par le SICTOM. En 2013, cette collecte spécifique de pneus a quadruplé et on peut s'interroger sur la nécessité de mettre en place à nouveau une benne dans tout ou partie des déchèteries.

➔ Traitement : des filières permettant 95% de valorisation globale des matériaux

Type de déchets	Centre de traitement	Type de traitement
Métaux	Plateforme de distribution Gouvernayre à Trept (conditionnement en paquets) Aciérie Arcelor Mittal de Fos sur Mer	Valorisation matière : barres ou bobines d'acier Pièces de l'industrie automobile
Carton/Papier	Transfert chez Gouvernayre à Trept Papeterie Eymin-Leydier à St Vallier (26) pour le carton Papeterie Norske Skog Golbey (88) pour le papier	Valorisation matière : pâte à papier Carton ondulé, papier hygiénique, ...
Bois	Stockage, tri et broyage chez Gouvernayre à trept	Valorisation matière Panneaux de particules agglomérées
Gravats	Plateformes de recyclage à Morestel et Champagneux : tri, criblage, concassage ISDI de Passins	Valorisation matière ou stockage Remblaiement de chaussée, revêtement aires de jeu, combustibles en cimenterie
Végétaux	Plateforme de stockage de Passins : nettoyage, gerbage, broyage, livraison chez les agriculteurs partenaires	Valorisation matière Co-compost
Encombrants	Centre de tri chez Gouvernayre à Trept, broyage Incinération au SITOM de Bourgoin-Jallieu ou enfouissement au centre de Satolas et Bonce (38)	Valorisation énergie ou stockage
Plâtre	Stockage chez Gouvernayre à Trept Séparation isolants/plâtre chez Nantet (73) puis recyclage du gypse chez Placoplâtre Chambéry	Valorisation matière Panneau de plâtre
Plastiques	Centre de tri chez Gouvernayre à Trept Repreneurs nationaux et internationaux	Valorisation matière Mobilier de jardin, tuyaux, films plastique
DEEE *	Centres de démantèlement et de dépollution selon leur nature dont MTB Recycling à Trept pour les petits appareils ménagers	Valorisation matière et traitement spécifique
Déchets toxiques	Plateforme de tri et de distribution VALESPACE à Chambéry Centres de traitement dont TREDI à Salaise sur Sanne et TRIADIS (39)	Traitement spécifique
Huiles, piles, néons	Eco-organisme puis centres de traitement en Isère	Valorisation matière et traitement spécifique
DASRI *	Collecte médicale	Traitement spécifique
Capsules Nespresso	Collectors	Valorisation matière (aluminium)
Cartouches d'encres	Collectors	Réutilisation et Valorisation énergie

** Déchets d'équipements électriques et électroniques. Déchets d'Activité de Soin à Risque Infectieux*

☞ Le taux de valorisation global des matériaux en déchèterie de 95% est très satisfaisant et supérieur à la moyenne départementale (73% en 2012).

En ce qui concerne le traitement des différents matériaux, on peut dire que :

- **83% des déchets de déchèterie sont recyclés et donc valorisés pour leur matière**

C'est le cas du bois sous forme de panneaux agglomérés ou bois de chauffage, le carton et le papier dont la pâte servira à la fabrication de carton ondulé ou papier hygiénique, les métaux dont le cycle de recyclage est sans fin, les gravats (sauf ceux déversés dans l'Installation de Stockage des Déchets Inertes de Passins), l'huile minérale, une partie des DEEE, les végétaux, les plastiques et le plâtre.

- **FOCUS SUR LES VEGETAUX**

En avril 2006, une plateforme de stockage et broyage a été aménagée à côté de la déchèterie de Passins. Le principe du co-compostage est de mélanger du broyat de végétaux (branchages, pelouse, sapin de Noël, fleurs fanées ...) issus des déchèteries avec des effluents d'élevage, afin de créer un engrais naturel utilisé dans les champs agricoles. La pérennité de la démarche repose sur un partenariat de travail entre la collectivité, la Chambre d'Agriculture et les agriculteurs et un respect des consignes de tri en déchèterie et de propreté des végétaux.

Le bilan 2013 compte 4 240 tonnes broyées acheminées dans les exploitations agricoles. Le co-compostage à la ferme permet de réduire le coût d'élimination des déchets verts comparé à un fonctionnement classique de compostage industriel en prestation privée. L'économie engendrée par cette opération est de 21,70 €/tonne entrante, soit 93 115 € sur l'année 2013 (comparé au marché VEOLIA 2012). Le bénéfice est aussi écologique car l'opération co-compostage permet de réduire l'impact des transports de bennes et couvre naturellement une partie des besoins en engrais des agriculteurs partenaires. Cette filière locale répond ainsi aux principes du développement durable.

- **12% du tonnage valorisé énergétiquement**

85% des encombrants ont été incinérés après broyage dans un four dédié de l'unité de Bourgoin-Jallieu produisant ainsi de la chaleur, au même titre que les ordures ménagères. Cela représente 12% du tonnage global.

- **5% ne sont pas valorisés**

C'est le cas des déchets toxiques, piles, DASRI et des 15% des encombrants enfouis en centre de stockage de classe 2 autorisé (CSDU) géré par SITA MOS et situé à Satolas et Bonce (38), et des gravats de la déchèterie de Passins déposés dans l'ISDI de Passins.

- **FOCUS SUR LES DECHETS TOXIQUES ET DANGEREUX**

En 2013, l'ensemble des déchets toxiques sont stockés dans des caisses à l'intérieur d'un local grillagé, abrité et aéré, fermé au public. Les gardiens ont été formés pour les manipuler et les ranger conformément aux règles de stockage et de transport.

Cette catégorie de déchets a augmenté de 11% entre 2012 et 2013 du fait surtout d'une forte augmentation de la collecte des huiles minérales. Aussi, même si leur quantité reste minime dans le tonnage global collecté en déchèterie, il est à surveiller dans un souci économique et écologique et afin de ne pas saturer les installations en place depuis peu.

En 2014, après adhésion à l'éco-organisme ECO DDS, le stockage des déchets toxiques sera modifié car il séparera les apports des particuliers de ceux des professionnels.

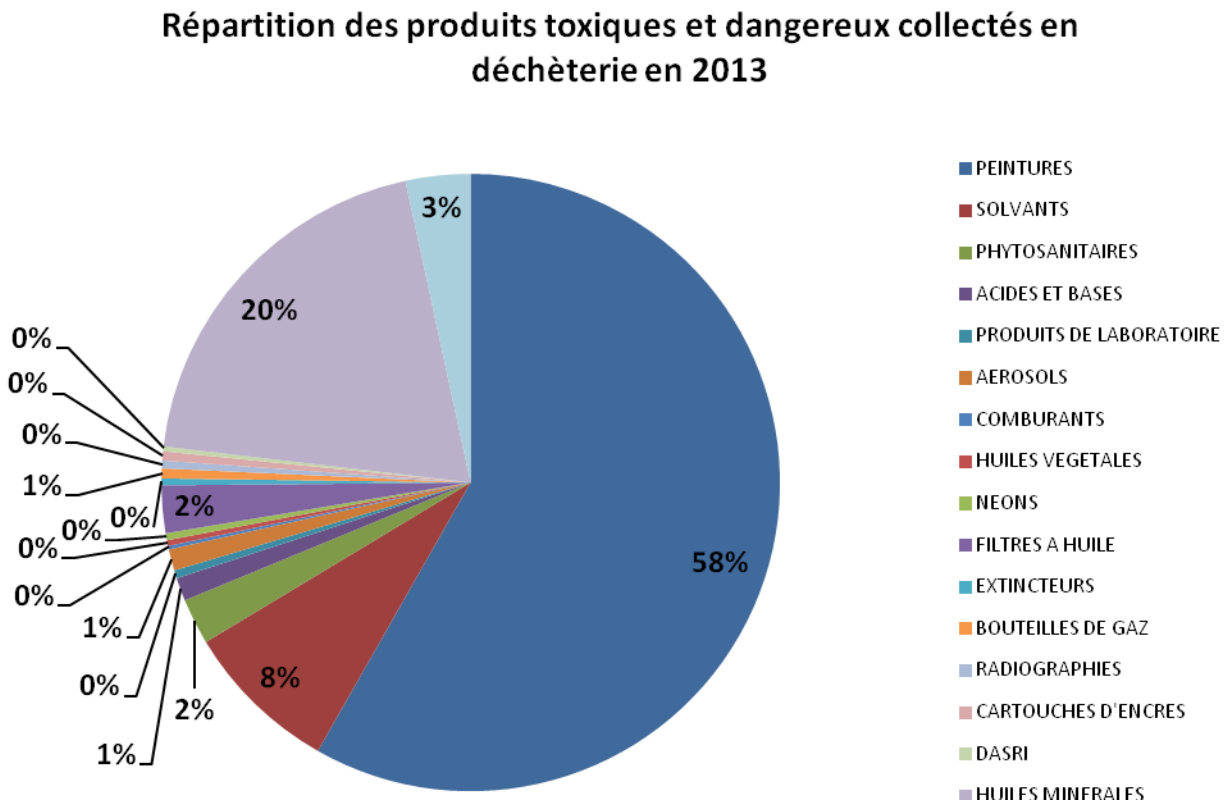

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

- ✓ Une équipe de chauffeurs et ripeurs, agents de la collectivité (régie)
- ✓ Une flotte de 7 camions 19 tonnes ou 26 tonnes
- ✓ 16 695 tonnes en 2013, soit 215 kg/habitant
- ✓ - 2% en poids par rapport à 2012
- ✓ 51,51 € TTC par habitant et 240 € par tonne

➔ Une collecte en porte à porte et en régie

Les ordures ménagères, définition :

Ce sont les déchets produits par les ménages ou assimilés ménagers, non recyclables, non encombrants et non toxiques.

Les équipes de collecte apposent un autocollant d'avertissement si le contenu de la poubelle ou du sac ne respecte pas cette consigne et ne ramassent les déchets qu'une fois bien triés et bien conditionnés.

Les moyens matériels

- **Une flotte de 7 camions** : quatre 19 tonnes (dont un de remplacement) et trois 26 tonnes

Tous sont équipés de bennes compacteuses et d'un système de géolocalisation permettant de vérifier le temps de travail des agents, d'optimiser les circuits, d'aider à la navigation et d'envoyer/recevoir des anomalies de collecte.

La moyenne d'âge du parc est de 4 ans. Le SICTOM, engagé dans une démarche d'optimisation des circuits, investit depuis 2007 dans l'achat de camions de grande capacité pour réduire le nombre d'allers/retours à l'usine d'incinération et, aux normes EURO 5, moins polluants. Depuis 2012, il a été décidé de remplacer les achats de camions par des locations longue durée permettant d'économiser sur les opérations d'entretien.

- **des contenants normalisés sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2015**

Dans un objectif de sécurité au travail, de salubrité publique et pour répondre matériellement au passage à la tarification incitative prévue par le Grenelle de l'Environnement, le SICTOM a rendu obligatoire la collecte en bacs individuels et normalisés, dès le second semestre 2012. Courant 2015, l'ensemble des foyers du SICTOM devrait être équipé en poubelles normalisées[2] ; les sacs et autres poubelles seront proscrits.

Pour mener cette action, deux postes ont été créés : le premier dès 2012 pour la vente des bacs, le deuxième en 2013 pour la suppression des bacs de regroupement et l'aide à l'étude au passage en tarification incitative. De plus, un ripeur vient en aide pour la réception, le montage et la vente des bacs pour une durée déterminée.

En 2013, 16 ventes décentralisées ont été organisées de la façon suivante : un courrier informatif est distribué en amont à l'ensemble des foyers d'une commune, si le foyer n'est pas équipé en bac normalisé il se présente pendant la ou les journées de présence de l'équipe du sictom dans sa commune et acquiert un bac et des conseils pour réduire sa production d'ordures ménagères. A terme, chaque bac sera équipé d'une puce électronique qui permettra de mesurer son nombre de levées. En effet, la part variable de la tarification incitative sera calculée d'après le volume du bac et son nombre de collectes, **et non pas au poids**.

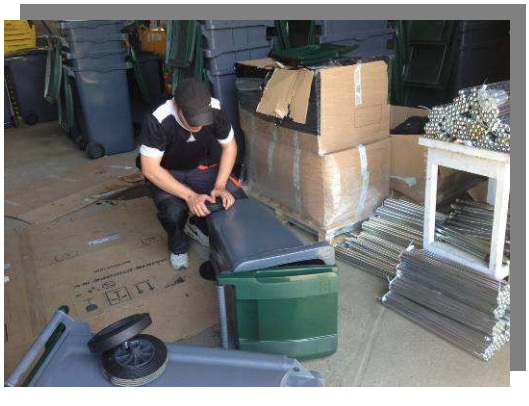

2012 et 2013 ont permis d'équiper deux tiers des communes. En moyenne 36% des foyers ont besoin d'acquérir de nouveaux bacs, soit 5 712 foyers et quelques professionnels et administrations. Au total 5 894 poubelles ont été vendues sur quinze mois.

Fréquence de collecte

Cinq tournées sont réalisées le matin et deux l'après-midi. Les équipes sont composées d'un chauffeur et des deux ripeurs. Les tournées du matin débutent dès deux heures, celles de l'après-midi, dès treize heures. Une tournée dure en moyenne neuf heures par jour sur quatre jours. La collecte des ordures ménagères s'effectue en porte à porte une fois par semaine sauf pour les communes des Abrets, des Avenières (centre ville), de La Tour du Pin (centre ville), de Morestel et de Montalieu où elle est réalisée deux fois par semaine.

➔ un tonnage maîtrisé malgré une hausse de la population

En 2013, 16 695 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées. Chaque habitant a donc produit 215 kg d'ordures ménagères. C'est moins 7 kg par rapport à 2012.

La production d'ordures ménagères par habitant ne cesse de diminuer. On peut alors penser que les ménages maîtrisent leur production d'ordures ménagères soit de manière forcée : baisse de la consommation, obligation de trier, soit de manière voulue : adoption de pratiques réduisant les déchets comme le compostage, choix des produits par rapport à leurs emballages, …

[2] Norme NF EN 840 compatible avec le système de lève conteneur – capacité minimum de 120L et maximum de 770L – sans barre de fer ventrale ou dorsale.

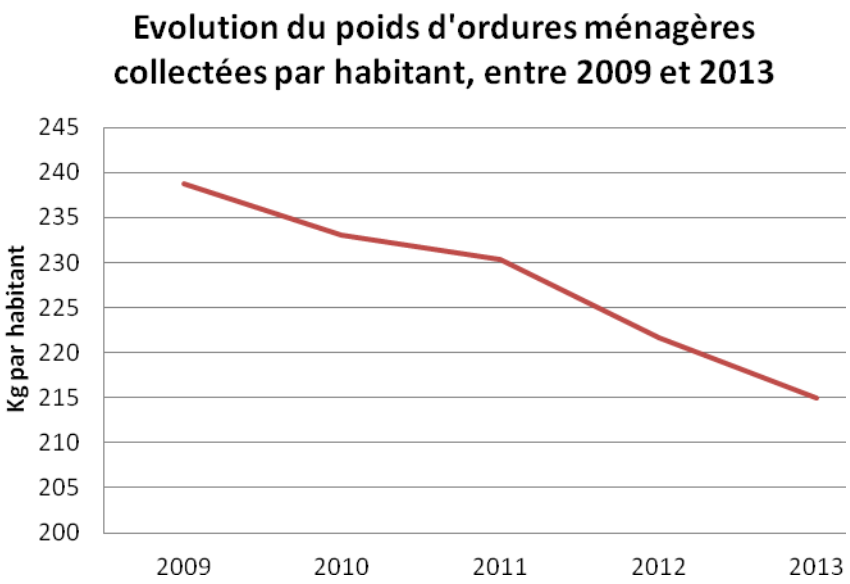

Entre 2012 et 2013 :

Ratio kg/hab : -3%

Population : +2%

Tonnage : -2%

☞ En 2013, chaque équipe a collecté en moyenne onze tonnes d'ordures ménagères par jour de ramassage, soit 5,5 tonnes par éboueur et 635 kg par heure !

➔ Un traitement effectué par le SITOM Nord-Isère

Le SICTOM délègue le traitement des ordures ménagères au SITOM Nord-Isère.

Les ordures ménagères sont traitées à l'usine d'incinération de Bourgoin-Jallieu. C'est une valorisation énergétique permettant de produire de l'électricité, de vendre de la vapeur et d'alimenter le réseau de chauffage urbain d'une partie de la ville. Le SITOM Nord-Isère se charge de son fonctionnement depuis septembre 1986. La nouvelle unité mise aux normes et permettant d'accueillir un tonnage de 22 tonnes/heure est en service depuis le 18 juin 2007.

Le SITOM Nord-Isère a rédigé un rapport annuel dressant le bilan des principaux résultats techniques et économiques obtenus sur l'exercice 2013, cinquième année d'exploitation complète du nouveau centre. Ce rapport est consultable et téléchargeable en ligne sur le site internet du SITOM : www.sitom-ni.fr.

SITOM Nord-Isère

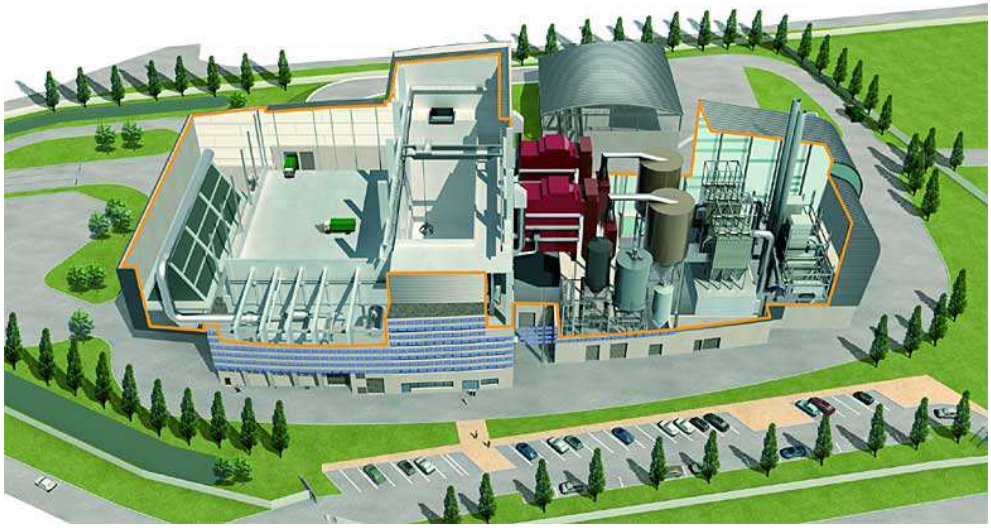

BILAN FINANCIER

➔ Comment est financé le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés ?

Les contributions des communautés de communes

Les communautés de communes ont la compétence déchets qu'elles ont déléguée au SICTOM. Pour autant, ce sont elles qui lèvent la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dans le cadre du régime dérogatoire, et reversent au SICTOM une contribution égale au montant de la TEOM.

La participation demandée aux collectivités adhérentes est proportionnelle au nombre d'habitants et fonction du service rendu. A service égal, la mutualisation est l'un des principes de base du syndicat. Pour 2013, la participation demandée aux collectivités adhérentes s'élève à 5 597 165 €, celle demandée aux collectivités extérieures pour l'accès en déchèterie est égale à 103 495 €.

La redevance spéciale

Compte tenu de la Loi de 1975, le SICTOM a l'obligation de collecter les déchets ménagers. La collecte des déchets assimilés est un service facultatif que le SICTOM rend aux professionnels et aux administrations, en leur appliquant, depuis le 1er janvier 2006, par délibération du 13 décembre 2005, la redevance spéciale (Loi du 13 juillet 1992). Outre l'aspect réglementaire, les élus ont décidé d'instaurer la redevance spéciale dans le souci de rééquilibrer le financement des déchets entre particuliers et professionnels et d'inciter les professionnels à mieux trier leurs déchets.

Ce mode de financement de l'élimination des déchets assimilés vient en complément de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Son coût est calculé, à la différence de la TEOM, en fonction du service rendu (service de collecte OM et d'accès en déchèterie). Il est de 0,032 €/L en 2013 pour la collecte des ordures ménagères. Les exonérés à la TEOM sont assujettis à la redevance spéciale dès le 1er litre à la collecte ou le 1er mètre cube en déchèterie ; ceux imposés à la TEOM bénéficient d'un seuil d'assujettissement de 750 L par semaine (équivalent à un gros bac à quatre roues) à la collecte et 52 m^3 en déchèterie.

Les soutiens des éco-organismes

Les éco-organismes ont été créés en France pour répondre au principe du Pollueur-Payeur. La mise sur le marché d'objets qui deviendront des déchets implique une contribution financière du producteur, versée à l'éco-organisme qui participe au financement de l'élimination des déchets, soit par la prise en charge du déchets lui-même, soit par des reversements aux collectivités compétentes.

Les emballages et le verre sont soutenus dans le cadre du programme Eco-Emballages, les papiers par l'éco-organisme Eco-Folio, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques par ERP.

En 2014, le syndicat adhérera à deux nouveaux éco-organismes agissant sur les déchets toxiques et le mobilier collectés en déchèterie : Eco DDS et Eco Mobilier.

Les autres recettes

Il s'agit des ventes de matériaux triés (emballages, verre, papiers, métaux et cartons), des subventions à l'investissement, des ventes de composteurs et de bacs poubelle et des subventions de fonctionnement (celle de l'ADEME pour le programme de réduction des déchets et celle du Conseil Général pour le compostage).

☞ En 2013 comme en 2012, l'élimination des déchets est financée à 72% par les contributions des communautés de communes, à 4,5% par la redevance spéciale et à 23,5% par les ventes de matériaux, les soutiens des éco-organismes et les subventions de fonctionnement et d'investissement.

➔ Combien coûte à chaque habitant le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés ?

Détail de la contribution des collectivités adhérentes

Pour 2013, la répartition de la participation demandée aux collectivités adhérentes est la suivante :

- **Service collecte des ordures ménagères :**
  - Une collecte hebdomadaire = 15,49 €/hab.
  - Deux collectes hebdomadaires = 30,98 €/hab. (Prix d'une collecte multiplié 2)

Le prix comprend toutes les charges et les recettes liées au service de collecte ramené au nombre d'habitants desservis par semaine dans chaque commune (doublé en cas de deuxième collecte). Une partie des charges et des recettes des opérations du programme local de prévention sont aussi intégrées dans ce service.

Il s'agit des frais de personnel, de l'entretien des camions, du matériel et des installations, du carburant, de l'achat des composteurs, ... diminués des ventes de composteurs, de la redevance spéciale et des soutiens sur les actions de réduction des déchets.

- **Service traitement des ordures ménagères** = 27,89 €/hab. (Pour toutes les communes)

Le prix prend en compte uniquement l'incinération des ordures ménagères.

- **Service collecte sélective :**
  - En apport volontaire = 0,20€/hab.
  - En porte à porte = 4,20 €/hab.

Le prix prend en compte les coûts de collecte (différent selon le mode de collecte : en apport volontaire ou en porte à porte), de transport et de tri, de communication liés au service, diminués des recettes de revente de matériaux et autres soutiens d'Eco-Emballages et d'Eco-Folio.

- **Service déchèteries :**
  - *Communes adhérentes* = 22,88 €/hab.
  - *Communes sous convention* = 25,17 €/hab. (Prix service déchèterie + 10%)

Le prix comprend toutes les charges liées au service déchèterie (gardiennage, location et évacuation des bennes, traitement des différents matériaux) diminuées des ventes de matériaux cartons et ferrailles, des soutiens pour le tri des DEEE, de la redevance spéciale « déchèterie » et des participations des communes sous convention. Un coût majoré de 10% est appliqué aux communes limitrophes au territoire du SICTOM qui ont signé une convention pour l'utilisation de ce service.

Répartition du coût du service minimum 66,46 € par habitant en 2013

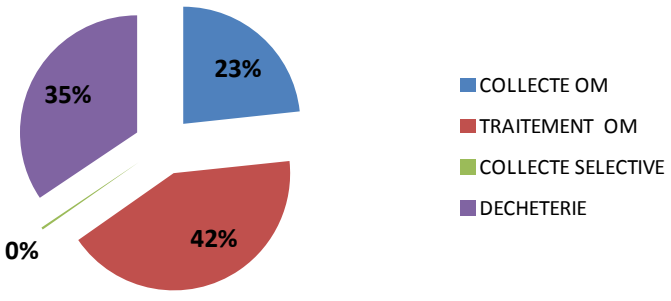

Répartition du coût du service maximum 85,95 € par habitant en 2013

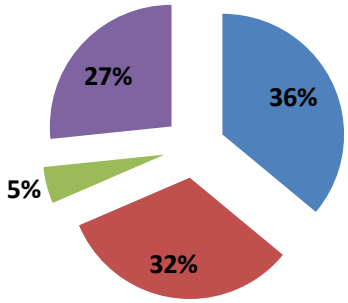

En 2013, pour un service minimum comprenant une collecte hebdomadaire des ordures ménagères, leur traitement, l'accès en déchèterie et la collecte sélective en apport volontaire (service concernant 73% de la population), le prix s'élève à 66,46 € par habitant. Pour une collecte des ordures ménagères supplémentaire et la collecte sélective en porte à porte (La Tour du Pin par exemple), le prix du service est majoré de 19,49 € par habitant. La collecte des ordures ménagères et leur traitement composent 65% du prix du service global.

☞ Le service de collecte et traitement des déchets* coûte cher ? En 2013, il est égal à 66,04 € par habitant et par an, soit 0,42 € par jour et par foyer. C'est le prix d'une demi-baguette de pain ou de tiers de litre de gasoil !

** Le calcul a été établi par rapport au service minimum.*

➔ Analyse des coûts selon la méthode Comptacoût®

Les chiffres suivants découlent de la matrice des Coûts®, cadre d'expression et méthode de calcul élaborés par l'ADEME. Elle permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion. Elle représente une photographie de l'exercice comptable d'une année civile et permet une analyse comparée des coûts avec les autres collectivités. En outre, cette méthode est un passage obligé pour prétendre aux soutiens versés par l'ADEME pour tous projets.

Détail et évolution des charges

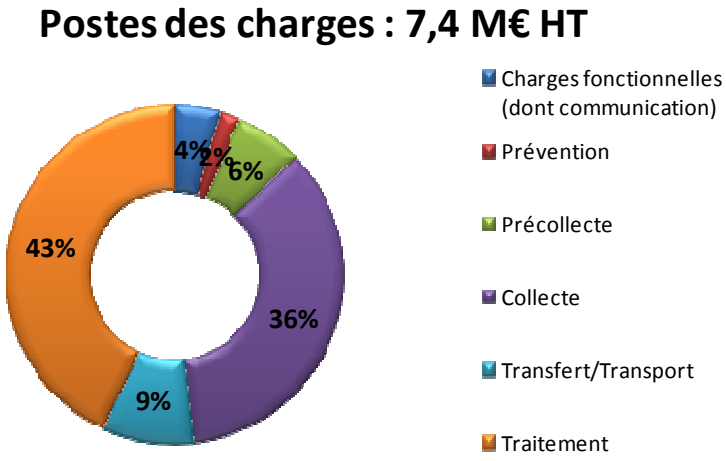

La répartition des charges est relativement identique à celle de 2012.

43% des dépenses concernent le traitement des déchets et ne relèvent donc pas directement de la collectivité mais du syndicat de traitement pour les ordures ménagères et des marchés de prestation pour la collecte sélective et les déchèteries.

Les charges liées au service de collecte et de traitement des ordures ménagères ont augmenté de 8% entre 2012 et 2013 malgré la baisse des tonnages ordures ménagères collectés et donc traités. La hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et les moyens mis en œuvre pour équiper les foyers en bacs individuels en vue du passage à la tarification incitative ont certainement impacté ce service.

Ce sont les charges du service de collecte sélective qui ont le plus augmenté principalement du fait du passage d'un à deux ripeurs sur la collecte réalisée en porte à porte et la distribution des bacs jaunes.

La phase de progression du programme de prévention a aussi fait augmenter les charges de façon non négligeable mais la subvention versée par l'ADEME pour ce programme les couvre en totalité.

Détail et évolution des produits

La vente des matériaux et les prestations de service (accès en déchèterie pour des communes non adhérentes) représentent 42% des recettes du syndicat ; elle a augmenté de 8% entre 2012 et 2013, principalement grâce à la vente des bacs poubelle et des composteurs ainsi qu'à la reprise matériaux recyclables.

La part des soutiens des éco-organismes (Eco-Emballages, Eco-Folio, ERP) représente 44% des produits. Ce chiffre est à relativiser car, en l'attente des montants définitifs de l'année, c'est le soutien éco-emballages 2012 qui a été enregistré.

Les subventions concernent l'aide de l'ADEME pour le programme local de prévention et celle du Conseil Général pour le compostage et aussi le reversement des surplus de TEOM collectés par certaines communautés de communes directement réinjectés dans les projets concernant leur propre territoire. Le solde de la subvention de l'ADEME pour les travaux en déchèterie sera versée en 2014.

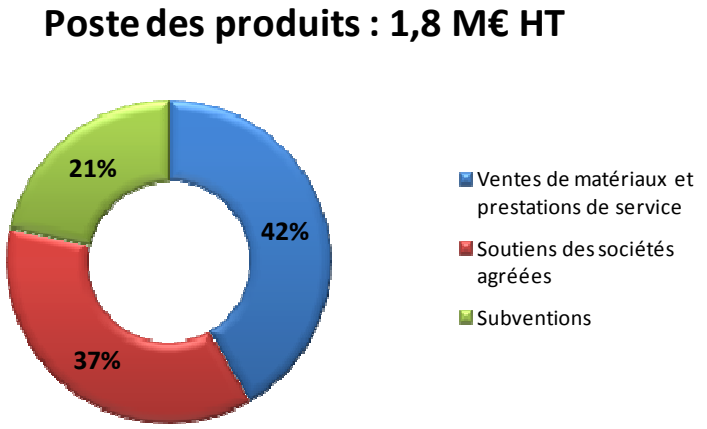

Tableau de résultat de l'exercice 2013

	Montant € TTC	€ / habitant
Total des charges 2013	7 936 185 €	102 €
Total des produits 2013	- 1 811 571 €	- 19,49 €
Coût à la charge de la collectivité	**= 6 124 614 €**	**= 82,51 €**
Contributions des CC	5 597 165 €	75,73 €
Redevance spéciale	331 424 €	4,26 €
Total financement	**= 5 928 589 €**	**=79,99 €**
Déficit	**- 196 025 €**	**- 2,52 €**

Alors que l'exercice 2011 présentait un excédent de 230 573 €, l'année 2012 enregistrait un déficit de 93 617 €. C'est le même cas pour 2013 : - 196 025 € soit 2,52 € par habitant.

Quel est le poids de chaque flux dans le coût du service public ?

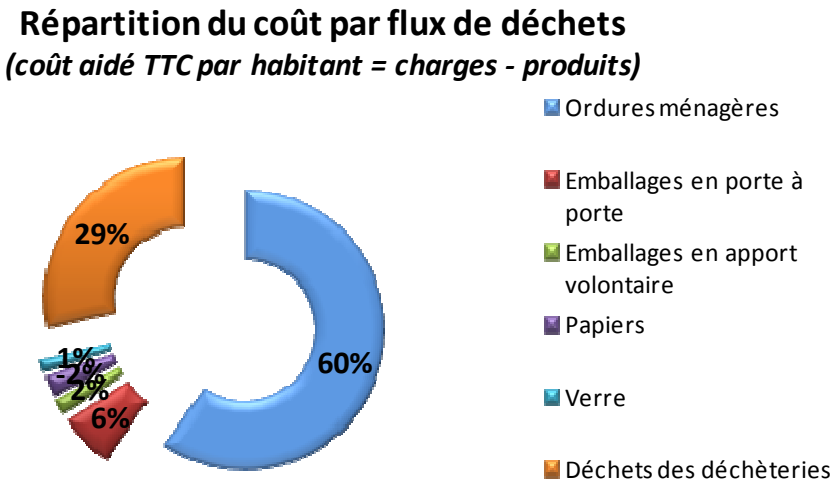

Le coût réel des ordures ménagères est de 51,51 € par habitant, celui de la collecte sélective (emballages, papiers, verre) est de 2,63 € par habitant et celui des déchèteries : 24,58 € par habitant. En 2013, le coût global du service de collecte et traitement des déchets coûte 78,72 €, contre 77,83 € en 2012, soit une augmentation de 1%.

SYNTHESE

	SICTOM Région de Morestel		Région	France (ADEME)
	Kg/hab *Rappel 2012*	Kg/hab 2013	Kg/hab 2012 *(pop. DGF)*	Kg/hab 2009
Ordures ménagères	222	215	235	298
Verre	31	31	-	29
Multimatériaux en porte à porte	52	51	-	46
Journaux et emballages en apport volontaire	34	41	-	
Total recyclables	*70*	*72*	*69*	*75*
Déchèterie	301	312	210	214
TOTAL	**593**	**599**	**514**	**587**

☞ En 2013, chaque habitant du SICTOM a produit 599 kg de déchets : 36% d'ordures ménagères, 12% de recyclables et 52% de déchets de déchèterie.

On remarque que :

- le poids des déchets par habitant du SICTOM a augmenté de 1% par rapport à l'année dernière. La hausse a principalement eu lieu sur les tonnages de collecte sélective et de déchèterie.
- Les quantités d'ordures ménagères collectées par le SICTOM de la région de Morestel sont inférieures de 8,5% par rapport aux moyennes régionales et de 28% par rapport aux moyennes nationales.
- Les quantités collectées de recyclables sont relativement proches des moyennes régionales et nationales. En comparaison, les performances de collecte du verre du SICTOM restent tout de même supérieures : 7% de plus que la moyenne nationale.
- les quantités apportées en déchèterie sont beaucoup plus importantes que les moyennes comparatives : 30% de plus que la moyenne nationale et 33% de plus que la moyenne régionale,

En résumé, les habitants du SICTOM réduisent plus et trient plus leurs déchets que la moyenne des rhônalpins. La ruralité et la dynamique du territoire amènent aussi à penser qu'ils ont plus recours à la déchèterie que les moyennes régionales et nationales.

Le SICTOM de la région de Morestel a déjà atteint les objectifs de réduction fixés par le Grenelle de l'Environnement sur les OMA (ordures ménagères et collecte sélective). Il devra maintenant s'atteler à maintenir cette réduction et surtout à baisser le fort tonnage collecté en déchèterie.

	SICTOM Région de Morestel		Référentiel régional
	€ HT/hab./an *Rappel 2012*	€ HT/hab./an 2013	€ HT/hab./an 2010
Collecte et traitement des ordures ménagères	46,26	47,79	51
Collecte sélective du verre	0,73	1,09	1,3
Collecte sélective hors verre	1,49	1,55	10
Déchèterie	23,64	22,69	18
TOTAL	**72,12**	**73.12**	**85**

Le ratio financier présenté est égal au coût net € HT par habitant et par an. Cela correspond au total des charges moins les recettes.

☞ En 2013, le coût net HT de collecte et d'élimination des déchets est égal à 72,03 € HT par habitant, c'est moins cher que le prix moyen national.

On remarque que les coûts des services « ordures ménagères » et « déchèterie » sont plus élevés que les moyennes nationales, mais le coût du service global reste moins onéreux pour les habitants du territoire grâce à la collecte sélective qui permet de maîtriser les coûts.

CONCLUSION

Motiver par les politiques nationales (en particulier le Grenelle de l'Environnement), ses partenaires de travail publics ou privés, et des citoyens de plus en plus responsables et demandeurs de services concernant la gestion des déchets, le SICTOM a mené une année 2013 riche en actions : rationalisation des équipements de collecte des ordures ménagères, développement des actions compostage, densification des points de tri, travaux de normalisation dans les déchèteries, ...

2014 s'orientera ainsi vers :

- la poursuite de la mise en œuvre de la tarification incitative
- la continuité de la suppression des bacs de regroupement, la réorganisation et le rééquilibrage des tournées « ordures ménagères »
- le développement des actions du programme de prévention, en particulier la lutte contre le gaspillage alimentaire, les alternatives à d'utilisation des produits domestiques toxiques, la sensibilisation aux couches lavables, l'élevage de poules, la collecte des textiles.
- une optimisation de la collecte des papiers
- Dans les déchèteries : la suite des travaux de sécurisation des personnes et des biens à caractère marchand dans les déchèteries, l'adhésion aux nouveaux éco-organismes : ECO-DDS et ECO-MOBILIER, la révision du règlement intérieur

Pour autant, ces orientations 2014 pourront être corrigées ou complétées par la prochaine équipe d'élus qui prendront leurs places au printemps 2014, suite aux élections municipales et communautaires.

En outre, le syndicat s'agrandira au 1er janvier 2014 suite à la réforme territoriale qui a entraîné la fusion de la communauté de communes de la chaîne des Tisserands avec celle de Virieu sur Bourbre. Le territoire du SICTOM sera ainsi augmenté de six communes et de 3 157 habitants, soit une population en hausse de 4%.

Enfin, même si le SICTOM connaît certaines fois des difficultés dans l'exercice de ses missions, il n'en oublie pas pour autant de remercier les citoyens responsables face aux problèmes économiques et écologiques de notre société actuelle.

Rappelons-nous tous qu'il n'y a pas de petits gestes en faveur de l'environnement lorsque nous sommes maintenant 77 803 habitants à les accomplir sur le territoire du SICTOM de la région de Morestel !

ANNEXES

Tableau des résultats de la collecte sélective - Année 2013

Tonnage 2013	Système APPORT VOLONTAIRE				Système PORTE A PORTE					TOTAL			TOTAL
	Verre	Papiers	Emball.	ss-total	Verre	Papiers 2	Papiers	Emball.	ss-total	Verre	Papiers	Emball.	
Tonnage collecté *	1 747	1 244	571	3 562	685	142	509	764	2 100	**2 432**	**1 895**	**1 335**	**5 662**
Ratio kg/hab./an*	33	24	11	68	27	6	20	31	84	**31**	**24**	**17**	**72**
Tonnage valorisé	1 747	1 241	508	3 496	685	142	423	634	1 884	**2 432**	**1 806**	**1 142**	**5 380**
Ratio kg/hab./an*	33	24	9	66	27	6	17	25	75	**31**	**23**	**15**	**69**
Taux de refus	0%	0,2%	11%	2%	0%	0,2%	17%		10%	**0%**	**5%**	**14%**	**5%**

NB : *Le système dénommé « PORTE A PORTE » réalisé sur le territoire des Vallons de La Tour comprend également un apport volontaire en ce qui concerne le verre et une partie des papiers (Papiers 2). La classification du tableau permet de comparer les deux systèmes dans leur globalité car la collecte en porte à porte d'un matériau peut impacter sur le flux qui reste collecté en apport volontaire.*

En porte à porte, les papiers et les emballages sont collectés en mélange. Cependant, en se calant sur le tonnage valorisé subissant plusieurs caractérisations dans l'année, on considère que 60% de la collecte concernent des emballages et 40% des papiers.

Populations retenues pour calculer les ratios :

- Système en apport volontaire : 52 753 habitants.

- Système en porte à porte : 25 050 habitants.

Tableau des résultats par matériau et par déchèterie – Année 2013

Tonnage	Les Avenières	La Chapelle	Fitilieu	Passins	Porcieu	St Chef	St Jean	TOTAL 2013	Répartition tonnage en %	*TOTAL 2012*	Evolution 2012-2013
Bois	551,86	420,22	378,61	556,86	300,58	319,08	480,84	**3 008,05**	12%	*2 851*	6%
Cartons	151,76	113,22	116,86	176,93	85,48	88,49	159,97	**892,71**	4%	*831*	7%
DEEE	139,99	114,40	78,91	150,16	101,02	76,13	120,18	**780,79**	3%	*742*	5%
Déchets toxiques	25,91	21,15	16,40	32,20	14,95	18,15	19,45	**148,21**	1%	*149*	-1%
Gravats	1 180,14	1 110,77	1 087,12	662,07	564,82	827,02	1 228,16	**6 660,10**	27%	*6 081*	10%
Végétaux	1 315,96	1 479,46	1 197,07	822,07	463,47	595,25	1 222,23	**7 095,51**	29%	*6 459*	10%
Encombrants incinér.	618,54	336,79	382,76	514,01	331,31	315,98	424,35	**2 923,74**	12%	*295*	891%
Encombrants enfouis	37,78	164,29	30,19	28,85	10,53	19,35	211,87	**502,86**	2%	*3 948*	-87%
Ferrailles	228,57	158,17	111,62	198,30	112,82	124,32	162,35	**1 096,15**	5%	*1 143*	-4%
Papiers	0,00	68,78	0,00	57,88	0,00	0,00	84,18	**210,84**	1%	*124*	70%
Plastiques	64,74	32,92	35,95	70,00	43,24	37,46	37,40	**321,71**	1%	*288*	12%
Capsules Nespresso	0,38	0,38	0,18	0,50	0,24	0,10	0,09	**1,87**	0%	*2*	-6%
Cartouches d'encres	0,14	0,08	0,15	0,25	0,14	0,09	0,09	**0,94**	0%	*1*	-6%
DASRI	0,07	0,07	0,05	0,07	0,09	0,03	0,10	**0,48**	0%	*1*	-52%
Huiles minérales	5,94	5,49	3,96	7,02	4,68	7,02	4,32	**38,43**	0%	*17*	126%
Piles	1,27	0,97	0,89	1,43	0,44	1,10	0,50	**6,60**	0%	*7*	-6%
Plâtre	112,98	63,98	76,20	124,96	55,94	69,94	89,26	**593,26**	2%	*79*	651%
Pneus *	0	0,12	0,36	1,63	0,74	0,03	1,3	**4,18**	0%	*1*	318%
TOTAL Tonnage	**4 436,03**	**4 091,26**	**3 517,28**	**3 405,19**	**2 090,49**	**2 499,54**	**4 246,64**	**24 286,43**	100%	*23 839*	2%
Tonnage en %	18%	17%	14%	14%	9%	10%	17%	100%			
Population rattachée	*11 002*	*11 217*	*8 701*	*15 986*	*7 390*	*12 734*	*11 217*	***78 247***		*79 089*	1%
Ratio kg/hab.	*403*	*365*	*404*	*213*	*283*	*196*	*379*	***310***		*291*	4%

** pneus interdits en déchèterie. Ceux traités sont issus de dépôts sauvages*

Bilan financier - Année 2013

Bilan financier 2013			FLUX DE DECHETS								
En € HT			ORDURES MENAGERES	Tri en apport volontaire			Tri en porte à porte	RECYCLABLES	DECHETERIE	TOTAL 2013	*TOTAL 2012*
				VERRE	*PAPIERS*	*EMBALLAGES*	*MULTIMATERIAUX*				
CHARGES	FONCTIONNELLES	Charges de structure	117 573	20 763	20 763	20 763	23 532	85 821	83 882	**287 276**	362 187
		Communication	17 669	4 147	1 696	1 696	6 605	14 144	5 237	**37 050**	27 224
		Total fonctionnelles	*135 242*	*24 910*	*22 459*	*22 459*	*30 137*	*99 965*	*89 119*	*324 326*	*389 411*
	TECHNIQUES	Prévention	83 859	8 922	8 922	8 922	8 922	35 688	26 163	**145 710**	135 175
		Pré-collecte	262 631	37 141	36 103	36 103	99 597	208 944	0	**471 575**	153 181
		Collecte	1 565 906	85 596	45 786	140 873	147 128	419 383	652 921	**2 638 210**	2 453 377
		Transfert/Transport	0	35 819	9 525	29 656	27 963	102 963	543 629	**646 592**	578 089
		Traitement des déchets non dangereux	2 020 072	0	0	118 610	184 057	302 667	734 056	**3 056 795**	3 104 975
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	0	0	0	0	0	0	132 178	**132 178**	134 336
		Total techniques	*3 932 468*	*167 478*	*100 336*	*334 164*	*467 667*	*1 069 645*	*2 088 947*	*7 091 060*	*6 559 133*
	Total charges		**4 067 710**	**192 388**	**122 795**	**356 623**	**497 804**	**1 169 610**	**2 178 066**	**7 415 386**	**6 948 544**
PRODUITS	INDUSTRIELS	Vente de produits et d'énergie	0	84 745	143 555	122 871	57 017	408 188	56 815	**465 003**	422 136
		Prestation à des tiers	0	0	0	0	0	0	103 495	**103 495**	104 636
		Autres produits	180 608	333	333	333	333	1 332	4 079	**186 019**	67 481
		Total industriels	*180 608*	*85 078*	*143 888*	*123 204*	*57 350*	*409 520*	*164 389*	*754 517*	*594 252*
	SOUTIENS	Tous soutiens des sociétés agréées	111 741	18 354	89 274	170 041	239 677	517 346	38 717	**667 804**	658 297
	AIDES	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	**0**	84 881
		Subventions de fonctionnement	57 481	4 247	4 247	4 247	109 247	121 988	209 781	**389 250**	92 340
		Aides à l'emploi	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0
		Total aides	*57 481*	*4 247*	*4 247*	*4 247*	*109 247*	*121 988*	*209 781*	*389 250*	*177 221*
	Total produits		**349 830**	**107 679**	**237 409**	**297 492**	**406 274**	**1 048 854**	**412 887**	**1 811 571**	**1 429 770**

Bilan financier 2013			FLUX DE DECHETS								
En € HT			ORDURES MENAGERES	Tri en apport volontaire			Tri en porte à porte	RECYCLABLES	DECHETERIE	TOTAL 2013	*TOTAL 2012*
				VERRE	*PAPIERS*	*EMBALLAGES*	*MULTIMATERIAUX*				
AUTRES INFOS	Montant de la TVA acquittée		290 130	11 685	6 792	23 160	42 188	83 825	146 844	520 799	436 263
	CONTRIBUTION DES USAGERS	TEOM	0	0	0	0	0	0	0	0	
		REOM	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Redevance spéciale	316 662	0	0	0	0	0	14 762	331 424	312 589
		Total contribution des usagers	*316 662*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*14 762*	*331 424*	*312 589*
	Contribution des collectivités adhérentes		2 238 866	193 942	111 663	364 376	505 424	1 175 405	2 182 894	5 597 165	5 512 202
	Total contributions		**2 555 528**	**193 942**	**111 663**	**364 376**	**505 424**	**1 175 405**	**2 197 656**	**5 928 589**	**5 824 790**
Coût net € HT/habitant			47,79	1,09	-2,17	1,12	3,65	1,55	22,69	**72,03**	72,12
Coût net € HT/tonne			222,69	34,83	-82,69	103,56	71,90	21,33	100,15	**140,15**	140,50
Coût net € TTC/habitant			51,51	1,24	-2,04	1,56	5,34	2,63	24,58	**78,72**	77,83
Coût net € TTC/tonne			240,07	39,64	-77,79	144,12	105,04	36,13	108,48	**153,18**	151,61

réduisons NOS déchets !

Sictom DE LA REGION DE MORESTEL

✉ 784, Chemin de la déchèterie 38510 PASSINS

☎ 04.74.80.10.14 / 04.74.80.52.08 / contact@sictom-morestel.com

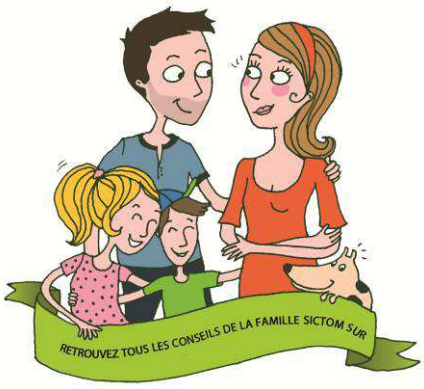

www.sictom-morestel.com